

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

FIFTEENTH YEAR

904 *th MEETING: 16 SEPTEMBER 1960*
ème SÉANCE: 16 SEPTEMBRE 1960

QUINZIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda/904)	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council (S/4381); fourth report of the Secretary-General on the implementation of Security Council resolutions S/4387 of 14 July 1960, S/4405 of 22 July 1960 and S/4426 of 9 August 1960 (S/4482 and Add.1-3); letter dated 8 September 1960 from the Permanent Representative of Yugoslavia to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/4485); letter dated 12 September 1960 from the representative of the Union of Soviet Socialist Republics addressed to the President of the Security Council (S/4506)	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/904)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
(23 p.)	S/PV.904

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

Page

Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381): quatrième rapport du Secrétaire général sur la mise en application des résolutions S/4387 du 14 juillet 1960, S/4405 du 22 juillet 1960 et S/4426 du 9 août 1960 du Conseil de sécurité (S/4482 et Add. 1 à 3); lettre, en date du 8 septembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/4485); lettre, en date du 12 septembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (S/4506)

1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the Official Records.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

* * *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits in extenso dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux Documents officiels.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

NINE HUNDRED AND FOURTH MEETING

Held in New York, on Friday, 16 September 1960, at 10.30 a.m.

NEUF CENT QUATRIEME SEANCE

Tenue à New York, le vendredi 16 septembre 1960, à 10 h 30.

President: Mr. E. ORTONA (Italy).

Present: The representatives of the following States: Argentina, Ceylon, China, Ecuador, France, Italy, Poland, Tunisia, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/904)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council (S/4381): fourth report of the Secretary-General on the implementation of Security Council resolutions S/4387 of 14 July 1960, S/4405 of 22 July 1960 and S/4426 of 9 August 1960 (S/4482 and Add.1-3); letter dated 8 September 1960 from the Permanent Representative of Yugoslavia to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/4485); letter dated 12 September 1960 from the representative of the Union of Soviet Socialist Republics addressed to the President of the Security Council (S/4506).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council (S/4381): fourth report of the Secretary-General on the implementation of Security Council resolutions S/4387 of 14 July 1960, S/4405 of 22 July 1960 and S/4426 of 9 August 1960 (S/4482 and Add.1-3); letter dated 8 September 1960 from the Permanent Representative of Yugoslavia to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/4485); letter dated 12 September 1960 from the representative of the Union of Soviet Socialist Republics addressed to the President of the Security Council (S/4506)

1. The PRESIDENT: In accordance with the decisions taken at previous meetings on this question, I shall, with the consent of the Council, invite the representatives of Yugoslavia, Indonesia, Ghana, Guinea, Morocco, Belgium and the United Arab Republic to take seats at the Council table.

At the invitation of the President, Mr. de Thier (Belgium), Mr. Nikoi (Ghana), Mr. Achkar (Guinea), Mr. Wirjopranoto (Indonesia), Mr. Aboud (Morocco),

Président: M. E. ORTONA (Italie).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Argentine, Ceylan, Chine, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/904)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381): quatrième rapport du Secrétaire général sur la mise en application des résolutions S/4387 du 14 juillet 1960, S/4405 du 22 juillet 1960 et S/4426 du 9 août 1960 du Conseil de sécurité (S/4482 et Add.1 à 3); lettre, en date du 8 septembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/4485); lettre, en date du 12 septembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (S/4506).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381): quatrième rapport du Secrétaire général sur la mise en application des résolutions S/4387 du 14 juillet 1960, S/4405 du 22 juillet 1960 et S/4426 du 9 août 1960 du Conseil de sécurité (S/4482 et Add.1 à 3); lettre, en date du 8 septembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/4485); lettre, en date du 12 septembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (S/4506)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément aux décisions prises lors des séances précédentes consacrées à cette question, j'inviterai, avec l'assentiment du Conseil, les représentants de la Yougoslavie, de l'Indonésie, du Ghana, de la Guinée, du Maroc, de la Belgique et de la République arabe unie à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. de Thier (Belgique), M. Nikoi (Ghana), M. Achkar (Guinée), M. Wirjopranoto (Indonésie), M. Aboud (Maroc), M. Asha (République

Mr. Asha (United Arab Republic), and Mr. Vidić (Yugoslavia) took places at the Security Council table.

2. The PRESIDENT: I would point out that two draft resolutions on this question were submitted yesterday, one by the representative of the United States [S/4516] and the other by the representative of the Soviet Union [S/4519].

3. Sir Claude COREA (Ceylon): It is with a sense of some sadness that one looks at the problem facing the present meeting of the Security Council. Three months have not elapsed since this Council met on 13 and 14 July to consider the appeal of the Central Government of the Republic of the Congo, then only one week old as an independent country. Since then many changes have taken place and these changes occur almost with kaleidoscopic rapidity and variety. So that one faces a situation about which nothing but vagueness and confusion exist.

4. There is one thing, however, which is quite clear and which should remain unblurred before the eyes of this Council and that is the need for the continuation of Security Council action. When the resolution of 14 July [S/4387] was adopted, the assistance which this Council recommended was speedily given. This Council has on previous occasions expressed its appreciation of the work done by the Secretary-General in building up a United Nations Force sufficient to take over the work of the maintenance of law and order and security in the Congo and make it possible for the Belgian troops who were in the Congo up to that time to leave.

5. It is, of course, an unhappy circumstance that, although we had in this Council a definite statement made both by the Secretary-General and by the representative of Belgium that the last Belgian combat troops would be removed from the Congo before midnight of 29 August, that promise had not been carried out fully on the appointed date, and we still are not quite certain whether there remain any, and if so, how many, Belgian combat troops in different parts of the territory of the Congo. This is an important point because, even though the number must certainly have been reduced considerably, the Council is well aware that in all its three meetings [873rd, 879th and 886th meetings], at which three specific resolutions were passed, the Council considered unanimously that the most important thing for the preservation of peace and law and order in the Congo was the withdrawal of Belgian troops. It was repeatedly asserted at these meetings that quite apart from any other consideration it was felt that the presence of these troops gave encouragement to the dissident elements in certain provinces of the Congo which had set themselves up in opposition to the Central Government, and that among the many difficulties encountered in the Congo, one of the chief difficulties was the feeling that this encouragement enabled certain dissident elements to hold out against the Central Government and prevent the exercise by the Central Government of its legitimate authority throughout the territory and the implementation by the United Nations of the resolutions adopted by its Security Council. It is suggested still that we need not go beyond this to ascertain some of the present difficulties which have caused the constitutional upsets now facing the Central Government of the Republic.

6. It is therefore my suggestion and hope that both the Government of Belgium and the Secretary-General

arabe unie) et M. Vidić (Yougoslavie) prennent place à la table du Conseil.

2. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je rappelle que deux projets de résolution ont été présentés hier sur cette question, l'un par le représentant des Etats-Unis d'Amérique [S/4516], l'autre par le représentant de l'Union soviétique [S/4519].

3. Sir Claude COREA (Ceylan) [traduit de l'anglais]: Ce n'est pas sans une certaine tristesse que nous étudions le problème dont nous sommes saisis. Trois mois ne se sont pas écoulés depuis que le Conseil s'est réuni les 13 et 14 juillet pour examiner l'appel du Gouvernement central de la République du Congo, qui n'avait accédé à l'indépendance que depuis une semaine. Depuis lors, bien des changements ont eu lieu, d'une rapidité et d'une diversité extraordinaires, de sorte qu'on se trouve devant une situation où tout est vague et confus.

4. Mais une chose est parfaitement claire et doit le rester pour le Conseil: il faut que l'action du Conseil de sécurité se poursuive. Quand la résolution du 14 juillet [S/4387] a été adoptée, l'assistance recommandée par le Conseil a été donnée rapidement. En de précédentes occasions, le Conseil a exprimé sa satisfaction de l'œuvre qu'avait accomplie le Secrétaire général en mettant sur pied une Force des Nations Unies suffisante pour se charger du maintien de l'ordre public et de la sécurité au Congo et rendre possible l'évacuation des troupes belges qui s'y trouvaient alors.

5. Il est évidemment regrettable que, bien que le Secrétaire général et le représentant de la Belgique aient catégoriquement déclaré au Conseil que les dernières troupes de combat belges seraient retirées du Congo avant le 29 août à minuit, cette promesse n'ait pas été pleinement tenue à la date fixée et que nous ne sachions pas encore de façon tout à fait certaine s'il y a encore des troupes belges dans différentes régions du territoire congolais et, dans l'affirmative, quel est leur effectif. C'est là un point important, bien que l'effectif de ces troupes soit certainement considérablement réduit, car les membres du Conseil se souviennent que, lors des trois réunions [873ème, 879ème et 886ème séances] au cours desquelles trois résolutions précises ont été adoptées, le Conseil a estimé à l'unanimité que le facteur le plus important pour le maintien de la paix et de l'ordre public au Congo était le retrait des troupes belges. On a affirmé à plusieurs reprises au cours de ces réunions qu'en dehors de toute autre considération, la présence de ces troupes encourageait les éléments dissidents de certaines provinces du Congo qui s'opposaient au gouvernement central, et que, parmi les nombreuses difficultés auxquelles on se heurtait au Congo, l'une des principales était l'impression que cet encouragement permettait à certains éléments dissidents de résister au gouvernement central et d'empêcher celui-ci d'exercer son autorité légitime dans l'ensemble du territoire, et gênait aussi la mise en œuvre par l'Organisation des Nations Unies des résolutions du Conseil de sécurité. On dit encore que nous ne devons pas chercher ailleurs la cause de certaines des difficultés actuelles qui ont abouti aux bouleversements constitutionnels avec lesquels le Gouvernement central de la République du Congo est maintenant aux prises.

6. Par conséquent, j'espère que tant le Gouvernement belge que le Secrétaire général seront en mesure de

might assure us as soon as possible that all the Belgian combat troops have been moved out of the Republic of the Congo. At the last meeting we discussed the question of the technicians who were to remain at the Kitona Base until the Secretary-General would be able to make arrangements for their replacement by technicians available from countries contributing assistance to the United Nations effort. But quite apart from those technical personnel, this point is important and I would like to register my support for those of my colleagues who spoke earlier and brought this up fully themselves; the importance of this cannot be ignored.

7. This leads one to a consideration of the approach which the Security Council made to the problem of the Congo. As I said before, the Security Council considered the situation in the Congo as a serious one, even at the very beginning, and that is the reason which prompted it to lay down certain guiding principles for the action which the United Nations was to take in meeting the request made by the Government of the Congo. The Council decided to lay down those guiding principles because it considered the situation serious not only in the light of the interests of the Congo itself but also in the light of the repercussions of what happens in the Congo on the world situation and on international security and world peace. When we look at it from this aspect we cannot forget those words which recur to our minds with a great deal of insistence—those very strong and wise words used by the Secretary-General at one of our meetings when he referred to the question of the Congo as one of the peace of Africa. I am not quoting him exactly, but, speaking from recollection, he referred to that question as "a question of the peace of Africa", and went on to say, "and in this context I mean the peace not only of Africa but of the whole world".

8. In the perspective of recent events, from the time that almost prophetic utterance was made, we have seen how closely linked the peace of the Congo is not only to peace in Africa but to the peace of the world, and it behoves us, therefore, to keep very carefully in mind the line of action which the Security Council adopted in dealing with the situation in the Congo, a situation which at that time was not as difficult as it is today since, as we have heard on all sides, it has deteriorated rapidly and there is grave danger in it unless something is done.

9. We must, therefore, try to see whether we can continue the action which was originally initiated and adopt and reaffirm the basic principles which apply to the situation today with as much force as they applied to the situation as it existed at the time when the Security Council dealt with the question in July—except that it is more necessary that the basic principles should be adhered to. In saying this, I should like to bring to the attention of this Council the fact that, after all, in this situation the Council is faced not with any differences which exist in the world between rival power blocs or between different countries. They exist, unfortunately, but there is nothing we can do here about that at this moment. The question to which I want to give prominence and which I want to bring before the Council is whether, in the situation in the Congo, we should not at this meeting adopt the same attitude that we adopted on 13 and 14 July, on 22 July and on 9 August, when we forgot the existence of po-

nous donner l'assurance dès que possible que toutes les troupes de combat belges ont été retirées du Congo. Lors de notre dernière réunion, nous avons discuté la question des techniciens qui devaient rester à la base de Kitona jusqu'à ce que le Secrétaire général puisse prendre des dispositions pour les remplacer par des spécialistes appartenant à des pays qui contribuent à l'effort de l'Organisation des Nations Unies. Mais, à part cette présence de techniciens, la question du retrait des troupes est importante et je tiens à déclarer que je partage l'avis de mes collègues qui ont pris la parole avant moi; l'importance de cette question ne saurait être méconnue.

7. Cela amène à étudier la façon dont le Conseil de sécurité a abordé le problème du Congo. Comme je l'ai déjà dit, le Conseil a jugé que la situation dans ce pays était grave, et cela dès le début, ce qui l'a incité à énoncer certains principes directeurs devant régir l'action que mènerait l'Organisation des Nations Unies pour donner suite à la demande du Gouvernement congolais. Si le Conseil a agi ainsi, c'est qu'il jugeait la situation grave non seulement du point de vue des intérêts du Congo lui-même, mais aussi du point de vue des répercussions des événements du Congo sur la situation mondiale et sur la paix et la sécurité internationales. Quand nous envisageons ce problème sous cet angle, nous ne pouvons oublier ces mots qui s'imposent à notre esprit — ces mots très sages et très fermes que le Secrétaire général a employés à l'une de nos réunions, lorsqu'il a dit que la question du Congo était celle de la paix en Afrique. Je ne le cite pas exactement, mais, autant qu'il m'en souvienne, il a dit qu'il s'agissait de "la paix de l'Afrique" et il a ajouté "et je veux dire par là la paix non seulement de l'Afrique mais du monde entier".

8. Les événements récents, depuis que ces paroles presque prophétiques ont été prononcées, nous ont montré à quel point la paix du Congo est liée non seulement à celle de l'Afrique, mais aussi à celle du monde; il nous incombe donc de ne jamais oublier la ligne de conduite que le Conseil de sécurité a adoptée en ce qui concerne la situation au Congo, situation qui, à cette époque, n'était pas aussi délicate que maintenant, car, comme tout le monde nous l'a dit, elle s'est détériorée rapidement et elle est grosse de sérieux dangers, si l'on ne prend des mesures pour y remédier.

9. Nous devons donc rechercher si nous pouvons poursuivre l'action entreprise et adopter et réaffirmer les principes fondamentaux qui s'appliquent autant à la situation d'aujourd'hui qu'à celle qui existait en juillet, quand le Conseil de sécurité a étudié la question — avec cette seule différence que le respect de ces principes s'impose davantage encore. En disant cela, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur le fait qu'après tout, il n'est pas en l'occurrence saisi de divergences entre blocs rivaux de puissances ou entre pays différents. Ces divergences existent, malheureusement, mais nous n'y pouvons rien pour le moment. La question que je voudrais mettre en relief et poser au Conseil est la suivante: ne devrions-nous pas maintenant, pour ce qui est de la situation au Congo, adopter la même attitude que celle que nous avons prise les 13 et 14 juillet, le 22 juillet et encore le 9 août, lorsque nous avons oublié l'existence de divergences politiques et les politiques de puissance qui existent dans le

litical differences and power politics in the world and united in the solution of this question affecting this young independent country.

10. I believe that unless we approach the problem in the same spirit and are prepared to be guided by the same determination to discard all preconceptions based on other considerations it will be difficult to find a solution. And I say this because we have already two approaches to the solution of this problem. There is the draft resolution [S/4516] submitted by the United States representative, and then we have the draft resolution [S/4519] submitted by the Soviet Union representative. They are completely different from each other, and they emphasize different aspects, but we believe that both aim, in their own ways, at achieving the same results in the Congo from their different points of approach. The point I wish to mention is that these two points of view must be reconciled at this table, and that unless that is done it will be difficult for us to find a solution to the problem.

11. The difficulty in the Congo can also be solved not only by that kind of approach but by recognition of those realities to which reference was made in the fourth report submitted by the Secretary-General—the realities of the present situation. One of those realities is that in this short space of time since the United Nations attempted to assist the Republic of the Congo there has been a great deal of confusion and uncertainty and inability to carry out the efforts of the Security Council. As I said before, there is no doubt that a great deal of work has been done. A large force has been assembled, economic help has been given as far as that has been possible, but there is no solution which has been found during these months to the difficulties that exist. Why is this? Can something be done to deal with that situation?

12. I think that one of the reasons for this situation is the difficulty which individual leaders in the Congo itself found in understanding each other and co-operating with each other for the good of the country. In this connexion we made an appeal on previous occasions to the leaders of the country to unite in order to bring peace, order and good government to the country. So far that has not been achieved, and instead dissension and conflict have been growing from day to day. This has certainly been one of the reasons why the situation in the Congo has deteriorated.

13. There is another reason to which I would like to refer in passing in order that, with our new efforts, it may be noted. I have stated earlier, not only today but at previous meetings, that we have always given our full meed of praise to the United Nations effort and to the work of the Secretary-General and his able staff. I need not repeat it, but I would like to assure them that this appreciation still continues. But, looking back over that period, we sometimes are a little disturbed that there have been some mistakes, which should, I think, be rectified.

14. As I said on a previous occasion, in an action of this magnitude it is inevitable that mistakes should be made. But if mistakes are made, some effort should be made to correct them. One of the things that requires some attention and correction is the idea that prevails

monde et nous sommes unis pour résoudre la question qui intéresse ce jeune Etat indépendant?

10. J'estime qu'à moins que nous n'abordions le problème dans le même esprit et que nous ne soyons animés de la même résolution d'écartier toute idée préconçue fondée sur d'autres considérations, il sera difficile de trouver une solution. Et si je dis cela, c'est parce que l'on nous propose déjà deux manières de résoudre le problème. Nous sommes saisis d'un projet de résolution [S/4516] déposé par le représentant des Etats-Unis, et d'un autre projet de résolution [S/4519] déposé par le représentant de l'Union soviétique. Ces projets sont complètement différents l'un de l'autre et mettent l'accent sur des aspects différents du problème, mais nous sommes convaincus que l'un et l'autre, de deux façons distinctes, visent à obtenir le même résultat au Congo. Ce que je tiens à dire, c'est que ces deux points de vue doivent être conciliés ici, faute de quoi il nous sera difficile de trouver une solution au problème.

11. Les difficultés qui existent au Congo peuvent être résolues non seulement par ce genre de méthode, mais aussi par la reconnaissance de ces réalités dont il est question dans le quatrième rapport du Secrétaire général — les réalités de la situation actuelle. L'une d'entre elles est que, pendant le bref laps de temps qui s'est écoulé depuis que l'Organisation des Nations Unies a essayé d'aider la République du Congo, on a constaté une grande confusion, une grande incertitude et une incapacité à donner suite aux efforts du Conseil de sécurité. Comme je l'ai dit, il ne fait pas de doute que beaucoup a été fait. Une force importante a été constituée, une assistance économique aussi étendue que possible a été accordée, mais, au cours des mois qui viennent de s'écouler, aucune solution n'a été trouvée aux difficultés. Quelle en est la raison? Peut-on faire quelque chose pour remédier à cet état de choses?

12. Je crois que l'une des causes de cette situation est la difficulté qu'éprouvent les différents dirigeants du Congo à se comprendre et à coopérer pour le bien du pays. A cet égard, nous avons adressé à diverses reprises un appel à ces dirigeants pour qu'ils s'unissent afin d'assurer à leur pays la paix, l'ordre et une bonne administration. Jusqu'à présent, il a été impossible d'y parvenir et au lieu de cela les dissensions et les conflits augmentent chaque jour d'intensité. C'est là certainement l'une des raisons de l'aggravation de la situation au Congo.

13. Il existe une autre cause que je voudrais mentionner en passant afin que nous en tenions compte dans nos nouveaux efforts. J'ai déjà dit, non seulement aujourd'hui mais à des séances précédentes, que nous avons toujours loué sans réserve l'effort de l'Organisation des Nations Unies et l'œuvre du Secrétaire général et de ses très compétents collaborateurs. Je n'ai pas besoin de le répéter, mais je voudrais leur donner l'assurance que nous leur gardons notre reconnaissance. Toutefois, lorsque nous jetons un regard en arrière sur cette période, nous sommes parfois quelque peu préoccupés par certaines erreurs qu'il faudrait, je crois, redresser.

14. Comme je l'ai dit déjà, il est inévitable que, dans une action de cette ampleur, des erreurs soient commises. Mais dans ce cas il faut faire un effort pour les corriger. Il est une chose dont il faut se préoccuper et à laquelle il faut porter remède: à l'extérieur, des

abroad, whether rightly or wrongly, in the minds of competent commentators and observers that there has not developed the necessary co-operation between the Central Government of the Republic of the Congo and the United Nations Command.

15. One need not search for individual instances to confirm this belief. There have been, unfortunately, reports in such respected journals as The Christian Science Monitor, The Times of London and The Guardian, which was formerly known as The Manchester Guardian, in which definite reference is made to the fact that the United Nations is either leaning over to one side or is trying to support one particular course of action.

16. Now we do not believe this, because we have seen the work right through. But an attempt must be made to prevent this kind of idea from getting abroad with regard to the United Nations activity. The United Nations activity is based on complete impartiality and that is one of the reasons why in all these resolutions we have put in the clause which prevents the United Nations from taking any interest in or being used to influence the internal conflicts, constitutional or otherwise, which exist in the country. We should see to it that attention is paid to this matter. If there is cause for any such criticism which has been raised, some effort should be made to remove the criticism.

17. What we require is the continuation of the United Nations effort. We would therefore support any draft resolution having for its purpose the continuation of these efforts and the opportunity to implement fully the purposes of the Security Council as laid down in the earlier resolutions. But this alone will not help us. I think the time has come when some further action is required. Reference was made to this by the representative of Tunisia [901st meeting], and I need not, therefore, enlarge upon it. I would like to recall that we were called to an urgent meeting on 9 September to consider the serious situation in the Congo, and we are still trying to find the answer. Therefore, I need not delay the Council by going into that any more than to say that I would like emphatically to lend my fullest support to the idea that the time is ripe and opportune for a committee of good offices to try to take up with the leaders in the Congo the settlement of their political difficulties. Our work which is carried on under our resolutions can go on and should go on with greater force, but when there is evidence of dissension and conflict among the Congolese politicians it should be our purpose to try to help them to reach some kind of agreement on constitutional or other problems which now divide them.

18. They are young people in the political sense; as I said, barely three months old. We cannot leave it to them to evolve measures by which they will be able to find this agreement among themselves. Undoubtedly they will, but it is too dangerous at this time to leave it entirely alone for them to deal with. It is the duty of the Security Council, as a complement to the other work which we are doing through our resolutions, to send a team of people selected on some suitable basis from the United Nations to assist these people. Not to hold inquiries, not to submit reports, but for the sole purpose of assisting the people in arriving at a solution of their political difficulties.

observateurs et des commentateurs compétents ont l'impression, à tort ou à raison, que la coopération voulue ne s'est pas établie entre le Gouvernement central de la République du Congo et le Commandement des Nations Unies.

15. Il n'est pas difficile de trouver des exemples de cette façon de penser. Malheureusement, des journaux aussi sérieux que le Christian Science Monitor, le Times de Londres et le Guardian — qui portait naguère le nom de Manchester Guardian — ont publié des nouvelles où il est dit sans ambiguïté que l'Organisation des Nations Unies, ou bien a tendance à favoriser l'une des parties, ou bien essaie d'appuyer une ligne de conduite particulière.

16. Nous n'ajoutons pas foi à ces nouvelles, parce que nous avons assisté à l'accomplissement de la tâche. Mais il faut essayer d'empêcher que cette idée de l'activité de l'Organisation des Nations Unies ne se répande à l'extérieur. L'Organisation des Nations Unies agit en toute impartialité et c'est une des raisons pour lesquelles nous avons inclus dans toutes nos résolutions une disposition qui interdit à l'Organisation de prendre parti dans les conflits internes, constitutionnels ou autres, qui existent dans le pays, ou d'être utilisée pour en influencer l'issue. Nous devons veiller à ce que l'on y prenne garde. Si certaines des critiques qui ont été formulées sont fondées, il faut s'efforcer de leur enlever toute validité.

17. Ce qu'il faut, c'est que l'action de l'Organisation des Nations Unies se poursuive. Nous appuierons donc tout projet de résolution qui tend à cela et qui vise à atteindre pleinement les objectifs que le Conseil de sécurité a définis dans ses précédentes résolutions. Mais cela seul ne suffira pas. Je crois que le moment est venu de faire quelque chose de plus. Le représentant de la Tunisie en a parlé [901ème séance] et je n'ai donc pas à m'y attarder. Je tiens à rappeler que le 9 septembre nous avons été convoqués d'urgence pour examiner la situation grave qui règne au Congo et nous essayons toujours de trouver une solution. Il n'y a donc pas lieu que je tarde le Conseil et je me bornerai à affirmer avec force que j'appuie entièrement l'idée selon laquelle le moment est venu de constituer un comité de bons offices qui s'efforcerait de trouver, avec les dirigeants du Congo, une solution à leurs difficultés politiques. Notre œuvre, exécutée conformément à nos résolutions, peut et doit se poursuivre avec plus de vigueur, mais, lorsque nous avons des preuves de dissensions et de conflits entre les hommes politiques congolais, nous devons essayer de les aider à aboutir à un accord sur les problèmes constitutionnels ou autres qui les divisent.

18. Ces hommes sont jeunes politiquement parlant; comme je l'ai dit, leur indépendance date de trois mois à peine. Nous ne pouvons les laisser chercher seuls des mesures qui leur permettraient de se mettre d'accord. Il est certain qu'ils y parviendront, mais il est trop dangereux à l'heure actuelle de leur abandonner entièrement ce soin. Le Conseil de sécurité a le devoir, pour compléter l'œuvre qu'il accomplit par ses résolutions, d'envoyer une équipe des Nations Unies choisie selon des critères appropriés, afin d'aider ces dirigeants. L'objectif de cette équipe serait, non pas de procéder à des enquêtes ou d'établir des rapports, mais d'aider le peuple congolais à trouver une solution à ses difficultés politiques.

19. This is very important because of what the Secretary-General himself states in his report when he requests the creation of a fund for financial assistance [S/4482, para. 6], a request with which we are in entire agreement. He himself draws our attention rightly to the point that the provision of financial assistance will not be of much avail if there is no co-operation forthcoming from among the leaders of the people of the Congo and if there is not at the same time the possibility of maintaining law and order in that area. These two points, therefore, must be linked together. We are prepared to support the creation of a fund. Perhaps the whole United Nations community will support this appeal and the funds which are so necessary for the rehabilitation of the Congo will be forthcoming, funds that are needed to prevent the bankruptcy which, according to the Secretary-General, faces the country.

20. Now if we are to do that, we must also see that law and order are restored and that the people of the country are prepared to get together to back this effort. The Secretary-General in his report suggests that we might urge the people of the Congo to overcome these difficulties and join together so that law and order may be established and so that harmony may prevail. We say that in these resolutions, but we know that it just cannot be done by leaving it at that and by being satisfied with a paper resolution. We want to do something more, and that is why we make this suggestion. It is not a suggestion which implies any criticism of anybody or which implies doing something new. It is a constructive suggestion which is aimed at getting the people together and which is aimed at doing a sort of public relations job among the politicians of that country through discussion so as to lead them to a way of thinking that will enable them to join together and support the effort of the Security Council and the work of the Secretary-General and his staff in this effort.

21. This cannot be a one-sided effort. It cannot be done unless there is the completest confidence and co-operation between the United Nations effort on the one side and the people of the Congo, through their leaders, on the other. The lack of this has been one of the greatest difficulties which appears when one considers the events of the Congo in the last few months. I submit, therefore, that this idea might be considered by the two representatives who have submitted draft resolutions: whether they could not make provisions in their draft resolutions for an effort of this kind to be made.

22. As far as the fund is concerned, I have only to say that after full consideration, we feel that the financial assistance should be offered through the United Nations. I think we prefer that to the method suggested by the representative of the Soviet Union, whose draft resolution implies rather the recommendation that financial aid should be supplied by different countries to the Republic of the Congo. There can be no objection, of course, to the offer of financial aid to the Republic of the Congo, but inasmuch as the Security Council has unanimously agreed to certain assistance being given to the Congo, and as that assistance has again been recommended unanimously through the United Nations, it seems to us that the proper course to adopt at this time is to support the United Nations effort in the financial field also.

19. Cela est très important, étant donné ce qu'écrit le Secrétaire général lui-même dans son rapport lorsqu'il demande la création d'un fonds d'assistance financière [S/4482, par. 6], demande que nous approuvons entièrement. Il appelle à juste titre notre attention sur le fait qu'accorder une assistance financière ne serait guère utile si les dirigeants congolais ne coopéraient pas et s'il n'était pas possible, d'autre part, de maintenir l'ordre public dans le pays. Ces deux questions doivent donc être liées l'une à l'autre. Nous sommes prêts à appuyer la création d'un fonds. Toute la collectivité des Nations Unies répondra probablement à cet appel et les fonds qui sont si nécessaires au relèvement du Congo seront réunis, ce qui permettra d'éviter la banqueroute qui, selon le Secrétaire général, menace le pays.

20. Mais, pour y parvenir, nous devons aussi veiller à ce que l'ordre public soit rétabli et à ce que le peuple congolais s'unisse pour épauler cet effort. Dans son rapport, le Secrétaire général dit que nous pourrions insister auprès du peuple congolais pour qu'il surmonte ses difficultés et s'unisse afin de rétablir l'ordre public et de faire régner l'harmonie. C'est ce que nous disons dans nos résolutions, mais nous savons qu'on ne peut aboutir au résultat souhaité en se contentant d'adopter des résolutions. Nous voulons faire quelque chose de plus et c'est pourquoi nous présentons cette suggestion. Elle n'implique aucune critique à l'égard de qui que ce soit et ne propose rien de nouveau. Il s'agit d'une suggestion constructive, qui vise à amener les intéressés à s'entendre; il s'agit en quelque sorte de convaincre les hommes politiques congolais au moyen de discussions, et de les amener à adopter une façon de penser qui leur permettra de s'unir et d'appuyer l'effort du Conseil de sécurité ainsi que l'œuvre du Secrétaire général et de ses collaborateurs.

21. Cet effort ne peut être unilatéral. Il ne peut être mené à bien s'il n'existe pas une confiance et une coopération des plus complètes entre les Nations Unies d'une part et le peuple congolais, représenté par ses dirigeants, d'autre part. On est amené à constater que l'absence de confiance et de coopération a été l'une des difficultés les plus graves, lorsqu'on considère les événements du Congo au cours de ces derniers mois. Je pense donc que les deux représentants qui ont présenté des projets de résolution pourraient envisager de retenir cette idée; peut-être pourraient-ils faire figurer dans leurs textes des dispositions demandant un effort à cet égard.

22. Pour ce qui est du fonds, dont la création est proposée, je voudrais seulement dire qu'après avoir soigneusement examiné la question, nous estimons que l'assistance financière doit être offerte par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies. Je crois que nous préférons cette méthode à celle qu'a proposée le représentant de l'Union soviétique, dont le projet de résolution semble recommander plutôt que l'aide financière soit fournie à la République du Congo par divers pays. Evidemment, on ne peut s'opposer à ce qu'une aide financière soit offerte à la République du Congo, mais, puisque le Conseil de sécurité a décidé à l'unanimité d'accorder une certaine assistance au Congo, et a recommandé, également à l'unanimité, qu'elle soit donnée par l'intermédiaire de l'ONU, il nous semble que la meilleure solution maintenant consiste à appuyer l'effort des Nations Unies dans le domaine financier également.

23. For that reason, we are not prepared to accept the suggestion made by the Soviet Union as to the way in which this financial aid should be provided.

24. Finally, in appealing to the two delegations to consider the possibility of a united approach to this problem once again, as we did on three other occasions, I would submit that, if necessary, another formula should be found. I am sure the members of the Council would be able to find such a formula which would bring together the two draft resolutions in order to enable our work in the Congo to proceed in a way that will bring benefit to the people of that country.

25. The PRESIDENT: I call on the representative of the United States on a point of order

26. Mr. BARCO (United States of America): I wish to exercise my right of reply.

27. With the greatest respect to the representative of Ceylon, I feel compelled to make one observation concerning a statement which he made in the course of his speech this morning. I believe he said that, while the draft resolutions introduced by the United States and the Soviet Union were very different, they were aiming at the same objective. The United States would be happy if it could believe this.

28. The draft resolution of the Soviet Union, in its terms, as well as the statements of the representative of the Soviet Union, clearly lead to a very different conclusion. The Soviet statements, both in and outside the Council, are attacks on the United Nations action in the Congo in almost every detail. They attack the Secretary-General, the United Nations Command and the actions of the United Nations forces.

29. Our reaction to these attacks is clear. The United States stands for the continuation of the United Nations effort in the Congo, as do the representative of Ceylon and the majority of the members of this Council. The representative of the Soviet Union has made it clear that the Soviet Union does not. And that is the issue, and it is something that must be faced. It is, in fact, the paramount issue on which there can be no compromise if this Organization is to survive as an effective instrument for peace.

30. The PRESIDENT: I call on the representative of the Soviet Union, who wishes to exercise his right of reply.

31. Mr. ZORIN (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): I too should like to exercise my right of reply in connexion with the views just expressed by the United States representative. I stated yesterday, and can reaffirm today, that from the very beginning of our deliberations on the Congo question the Soviet Union has offered its collaboration with a view to drawing up resolutions which would guarantee the effective participation of the United Nations in the solution of this serious problem, and that the Soviet delegation has voted for and continues to support the resolutions adopted by the Security Council which define the direction to be taken by United Nations efforts to solve this question.

32. Accordingly, the United States representative's contention that the Soviet Union had made it clear that it did not wish to use the United Nations as an effective

23. Nous ne sommes donc pas disposés à accepter la méthode que préconise l'Union soviétique pour l'octroi de cette aide financière.

24. Pour terminer, en adressant un nouvel appel aux deux délégations, afin qu'elles essayent de trouver une méthode commune pour aborder ce problème — ce que nous avons pu faire déjà en trois occasions — je propose qu'une formule différente soit recherchée le cas échéant. Je suis persuadé que les membres du Conseil pourront trouver une formule de ce genre qui combinerait les deux projets de résolution afin que notre œuvre au Congo puisse se poursuivre d'une manière dont la population de ce pays puisse tirer profit.

25. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant des Etats-Unis sur une question d'ordre.

26. M. BARCO (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Je voudrais exercer mon droit de réponse.

27. J'ai la plus grande estime pour le représentant de Ceylan mais je me vois obligé de formuler une observation au sujet d'une déclaration qu'il a faite dans le discours qu'il a prononcé ce matin. Je crois qu'il a dit que, bien que les projets de résolution présentés par les Etats-Unis et l'Union soviétique soient très différents, ils visent le même objectif. Les Etats-Unis seraient heureux de pouvoir le croire.

28. Le projet de résolution de l'Union soviétique, tel qu'il est rédigé et compte tenu des déclarations du représentant de ce pays, même de toute évidence à une conclusion très différente. Les déclarations soviétiques, tant au Conseil qu'en dehors du Conseil, attaquent dans presque tous ses aspects l'action de l'Organisation des Nations Unies au Congo. Elles attaquent le Secrétaire général, le Commandement des Nations Unies et les activités des forces des Nations Unies.

29. Notre réaction devant ces attaques est sans équivoque. Les Etats-Unis, comme le représentant de Ceylan et la majorité des membres du Conseil, souhaitent que l'effort de l'ONU au Congo se poursuive. Le représentant de l'Union soviétique a indiqué clairement que son pays ne le souhaite pas. Toute la question est là, et nous ne pouvons l'ignorer. C'est en fait la question essentielle, et il ne saurait y avoir de compromis à cet égard si notre organisation doit demeurer un instrument de paix efficace.

30. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique, qui désire exercer son droit de réponse.

31. M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Je voudrais aussi user de mon droit de réponse à propos de ce que vient de dire le représentant des Etats-Unis. J'ai déjà dit hier, et je veux le confirmer aujourd'hui, que, dès le début de l'examen de la question du Congo, l'Union soviétique a fourni un concours pour la mise au point de décisions qui assurerait une participation effective de l'Organisation des Nations Unies à la solution de cette grave question; la délégation soviétique a voté et demeure en faveur des résolutions que le Conseil de sécurité a adoptées et qui fixaient l'orientation que devait prendre l'activité de l'Organisation des Nations Unies en vue de régler cette question.

32. C'est pourquoi la déclaration du représentant des Etats-Unis selon laquelle l'Union soviétique aurait clairement indiqué qu'elle ne souhaite pas faire appel

instrument to solve the Congo question is absolutely contrary to the facts and an obvious misrepresentation.

33. In my statement at the last meeting, I made it perfectly clear that the draft resolution submitted by the United States deviates from the line endorsed in the Security Council resolutions of 14 and 22 July and 9 August [S/4387, S/4405, S/4426], and nobody has been able to answer the criticism which I levelled against this resolution. The question now is not whether the United Nations should continue to take part in the solution of this grave problem, which is at present troubling the entire world; it is, rather, how to secure the proper execution of the resolutions adopted by the Security Council, how to eliminate the misinterpretation and deviation which has occurred and, unfortunately, is still occurring in the actual implementation of these resolutions by both the Secretary-General and the United Nations Command.

34. If the United States bases its stand on the resolutions adopted on 14 and 22 July and 9 August, it should not have objected to the draft resolution introduced by the Soviet Union, since the resolution introduced by the Soviet Union refers plainly and unmistakably to the continued execution of the resolutions already adopted and to the correction of errors committed in the process of carrying out these resolutions, errors which, incidentally, were mentioned here by the representative of Ceylon.

35. This is the brief statement which I wished to make in connexion with the views expressed by the United States representative.

36. Mr. LEWANDOWSKI (Poland): Two months have passed since the Security Council acted in answer to the request of the Government of the Republic of the Congo for military assistance against the Belgian military intervention and against the colonialists' action threatening the young Republic's independence and territorial integrity. The objectives, in response to this request, set for the United Nations action in the Congo have not been fulfilled. Moreover, there is a definite deterioration in the situation in the wake of recent disquieting events in the Congo.

37. We see two causes for the failure to implement the resolutions of the Security Council adopted on 14 and 22 July and 9 August.

38. The first is the refusal by the Belgian Government to comply with the Security Council decision and to withdraw the interventionist troops from the Congo. As can be seen from the exchange of correspondence between the Secretary-General and the Belgian Government, the latter still endeavours to maintain the policy of military intervention and aggression in the Republic of the Congo by maintaining there its troops either openly or under the guise of so-called technical military personnel. Now the Belgian intervention in the Republic of the Congo appears to be taking new and no less dangerous forms. The rebellious elements in Katanga province, which from the very beginning were organized and directed by Belgian officers, are now being supplied with arms and ammunition sent from Belgium.

à l'Organisation des Nations Unies pour une tentative efficace en vue de résoudre la question du Congo ne correspond nullement à la réalité et dénature manifestement les faits.

33. Dans mon intervention à la dernière séance, j'ai montré assez clairement que le projet de résolution proposé par les Etats-Unis s'écarte précisément de l'orientation adoptée par le Conseil de sécurité dans ses décisions des 14 et 22 juillet et du 9 août [S/4387, S/4405, S/4426] et nul n'a pu réfuter les critiques que j'ai formulées à l'égard de ce projet de résolution. Il ne s'agit d'ailleurs pas en l'occurrence de savoir si l'Organisation des Nations Unies doit continuer à participer au règlement de cette grave question qui préoccupe actuellement le monde entier. Le problème se ramène à ceci: comment faire appliquer convenablement les décisions prises par le Conseil de sécurité, comment mettre fin aux déformations, aux déviations qui ont eu lieu et continuent, malheureusement, à se produire en fait dans l'application de ces décisions par le Secrétaire général comme par le Commandement des Nations Unies.

34. Si les Etats-Unis se fondent sur les résolutions qui ont été adoptées les 14 et 22 juillet et le 9 août, ils ne devraient pas s'opposer au projet de résolution présenté par l'Union soviétique. Il y est, en effet, clairement et nettement question de continuer à appliquer les décisions déjà adoptées et de rectifier les erreurs commises dans l'exécution de ces décisions, erreurs qu'a mentionnées d'ailleurs aussi le représentant de Ceylan.

35. Telle est la brève déclaration que je voulais faire au sujet des observations formulées par le représentant des Etats-Unis.

36. M. LEWANDOWSKI (Pologne) [traduit de l'anglais]: Deux mois se sont écoulés depuis que le Conseil de sécurité a donné suite à la demande du Gouvernement de la République du Congo qui souhaitait obtenir une assistance militaire contre l'intervention militaire belge et contre l'action colonialiste qui menaçaient l'indépendance et l'intégrité territoriale de la jeune république. Les objectifs fixés à l'action de l'Organisation des Nations Unies, lorsque nous avons répondu à cette demande, n'ont pas été atteints. De plus la situation s'est incontestablement aggravée à la suite des événements inquiétants qui se sont déroulés récemment au Congo.

37. Selon nous, les résolutions que le Conseil de sécurité a adoptées les 14 et 22 juillet et le 9 août n'ont pu être exécutées pour deux raisons.

38. La première est que le Gouvernement belge s'est refusé à se conformer à la décision du Conseil de sécurité et à retirer du Congo les troupes interventionnistes. Ainsi que le montre l'échange de correspondance entre le Secrétaire général et le Gouvernement belge, ce dernier s'efforce encore de poursuivre sa politique d'intervention militaire et d'agression contre la République du Congo en maintenant ses troupes dans ce pays, soit ouvertement, soit en les camouflant en personnel militaire technique. L'intervention belge dans la République du Congo semble prendre maintenant des formes nouvelles, mais non moins dangereuses. Les éléments rebelles de la province du Katanga, qui dès le début ont été organisés et commandés par des officiers belges, sont maintenant approvisionnés en armes et en munitions envoyées de Belgique.

39. These policies of the Belgian Government have already resulted in the disruption of the territorial integrity of the Republic of the Congo. For all practical purposes, the province of Katanga has been completely detached from the rest of the Congo and has become the centre of preparation for the further dismemberment of the country.

40. The colonialists have supplied transportation and arms to another renegade, Kalonji, who, like Tshombé, takes advantage of the colonial military assistance and support for the operations against the Republic of the Congo.

41. The second cause of the failure to implement the Security Council resolutions is, regrettably, the very way they have been carried out by those entrusted with the mandate of organizing military and other assistance to the Government of the Congo. Permit me to substantiate this statement with facts as we gathered them from the reports of the Secretary-General to the Council.

42. In vain did we search for any sign of efforts on the part of those entrusted with the implementation of the Council's decisions to ensure and to restore the territorial integrity of the Congo. The United Nations forces arrived in Katanga one month ago, but their presence in that province did not prevent the colonialists from establishing there a military stronghold against the Republic of the Congo. Is it not obvious that the United Nations presence in the province of Katanga has been utilized as a shield to forestall any attempt on the part of the only lawful Government of the Republic of the Congo to bring back the province into the Republic according to the wishes of the Congolese people?

43. The Secretary-General excused himself from giving assistance to the Central Government of the Congo in its efforts to ensure the territorial integrity of the country on the grounds that such assistance would allegedly constitute interference in the internal affairs of the country. This contention is based on the interpretation of paragraph 4 of the Council's resolution of 9 August as given by the Secretary-General in his memorandum contained in addendum 6 to his second report [S/4417/Add.6].

44. As we have already stated, on 8 August and on 21 August [886th and 889th meetings], we agree that the United Nations should not interfere in the internal conflicts of the Republic of the Congo in so far as those conflicts or differences have the true nature of an internal problem. This, however, was not and is not the case in the Province of Katanga. In Katanga the Belgian military forces have organized and supported Tshombé's rebellion and are still assisting it with arms and war materials and officers of the Belgian army. To refrain, under these circumstances, from giving the assistance requested by the Central Government in order to restore law and order in the whole territory of the Republic of the Congo and to ensure the territorial integrity of the country would be tantamount to indirect support of the colonialist intervention and to direct acquiescence in the Belgian-inspired opposition to the Government of the Republic. Any reference to the so-called constitutional conflict is completely irrelevant, for the simple reason that the Katanga rebellion has been organized and assisted by a foreign colonial Power or foreign colonial Powers.

39. Cette politique du Gouvernement belge a déjà provoqué la rupture de l'intégrité territoriale de la République du Congo. En pratique, la province du Katanga a été complètement détachée du reste du Congo et est devenue le centre où se prépare un nouveau démembrement du pays.

40. Les colonialistes ont fourni des moyens de transport et des armes à un autre renégat, Kalonji, qui, comme Tshombé, met à profit l'assistance militaire et l'appui colonialistes pour entreprendre des opérations contre la République du Congo.

41. La seconde raison pour laquelle les résolutions du Conseil de sécurité n'ont pas été exécutées, tient malheureusement à la façon même dont elles ont été appliquées par ceux qui avaient reçu mission d'organiser l'assistance militaire et autre devant être donnée au Gouvernement congolais. Je voudrais, pour étayer mon affirmation, citer certains faits que nous avons relevés dans les rapports présentés au Conseil par le Secrétaire général.

42. C'est en vain que nous avons cherché un indice quelconque d'efforts qu'auraient faits ceux qui étaient chargés de mettre en application les décisions du Conseil en vue d'assurer et de rétablir l'intégrité territoriale du Congo. Les forces des Nations Unies sont arrivées au Katanga il y a un mois mais leur présence dans cette province n'a pas empêché les colonialistes d'y établir un bastion militaire contre la République du Congo. N'est-il pas évident que la présence des Nations Unies dans la province du Katanga a été utilisée comme un bouclier pour empêcher toute tentative du seul gouvernement légitime de la République du Congo faite pour réintégrer la province dans la République conformément aux vœux du peuple congolais?

43. Le Secrétaire général s'est abstenu d'aider le Gouvernement central du Congo dans ses efforts visant à assurer l'intégrité territoriale du pays, sous le prétexte qu'une telle assistance aurait constitué une intervention dans les affaires intérieures du pays. Cet argument est fondé sur l'interprétation du paragraphe 4 de la résolution du Conseil en date du 9 août, interprétation que le Secrétaire général a donnée dans l'aide-mémoire qui fait l'objet de l'additif 6 à son deuxième rapport [S/4417/Add.6].

44. Comme nous l'avons déjà déclaré le 8 août et le 21 août [886ème et 889ème séances], nous reconnaissions que l'Organisation des Nations Unies ne doit pas intervenir dans les conflits intérieurs de la République du Congo pour autant que ces conflits ou divergences constituent réellement un problème intérieur. Tel cependant n'était pas et n'est toujours pas le cas dans la province du Katanga. Au Katanga, les forces militaires belges ont organisé et soutenu la rébellion de Tshombé et mettent encore à sa disposition des armes, du matériel de guerre et des officiers de l'armée belge. Dans ces conditions, s'abstenir d'accorder l'assistance sollicitée par le gouvernement central en vue de rétablir l'ordre public dans l'ensemble du territoire de la République du Congo et d'assurer l'intégrité territoriale du pays reviendrait à soutenir indirectement l'intervention colonialiste et à accepter l'opposition fomentée par les Belges contre le Gouvernement de la République. Il ne saurait être question d'un prétendu conflit constitutionnel, pour la raison évidente que la rébellion du Katanga a été organisée et soutenue par une ou des puissances coloniales étrangères.

45. At this point I should like to address myself to the statement made on 9 September by the Secretary-General in answer to the statement of the representative of Yugoslavia.

46. Referring to his own interpretation of paragraph 4 of the resolution of 9 August, the Secretary-General said: "This is what I have done, and my interpretation has in fact been discussed at this table at a later meeting which did not result in any resolution at all. My conclusion from that later meeting was that my interpretation was approved by the majority of the Council." [896th meeting, para. 154.] I respectfully submit that since at the meeting referred to by the Secretary-General [889th meeting] the Council did not vote on any resolution, that meeting ended, therefore, without any decision of the Council. And the Polish delegation does not feel responsible for that lack of decision.

47. We express our grave concern over the Secretary-General's contention that his interpretation, which was used as a basis for action of far-reaching consequences, was approved by the majority of the Council when in fact there was no decision of the Council in that respect. Were this a practice to be followed in the future, it could bring us to abrogation of the Council's rights and therefore to complete departure from the Charter. And this would be a dangerous path to take, indeed.

48. The same could be said about the interpretation of paragraph 5 of the resolution of 9 August. And this brings me directly to the question of the rights of the Government of the Republic of the Congo to conduct its internal and external policies without any limitations or interference. We hold the strong view that nobody—whether the Secretary-General, the Security Council or any other organ of the United Nations, or any State or Government—can restrict the sovereign rights of the Government of the Republic of the Congo. The Congolese Government, in making its request for United Nations assistance, and the Security Council, in taking the decisions to give that assistance, did not limit the sovereign right of the Government to conduct its international relations according to its wishes and policies; nor did that request or those decisions abrogate the rights of any other States to conduct their relations with the Republic of the Congo. The same applies to the question of assistance to the Republic of the Congo, particularly when that assistance has at certain moments been refused by the Secretary-General in spite of the resolutions previously voted by the Council.

49. The question I have discussed at this moment brings me directly to the problem of the draft resolution submitted by the delegation of the United States [S/4516]. The imposition of restrictions of the nature proposed by the United States delegation would not only contradict the right of the independent State of the Congo to deal with other States in any way it deems proper, but it is in fact tantamount to sanctions with regard to a nation which needs assistance and has by no means deserved punishment. It is true that the draft resolution provides for some kind of financial help to the Congo. But the conditions attached to this help are formulated in such a manner as to disregard the legitimate attributes and rights of the Government. My delegation considers this formulation entirely incompatible with the sovereign rights of the independent State.

45. Je voudrais maintenant examiner la déclaration faite le 9 septembre par le Secrétaire général, en réponse à la déclaration du représentant de la Yougoslavie.

46. Parlant de sa propre interprétation du paragraphe 4 de la résolution du 9 août, le Secrétaire général a dit: "C'est ce que j'ai fait et mon interprétation, en fait, a été discutée par le Conseil lors d'une séance ultérieure à l'issue de laquelle il n'a adopté aucune nouvelle résolution. J'en ai conclu, après la séance en question, que mon interprétation avait été approuvée par la majorité du Conseil." [896ème séance, par. 154.] Je me permets de faire remarquer que, puisqu'à la séance dont a parlé le Secrétaire général [889ème séance] le Conseil n'a adopté aucune résolution, la séance s'est terminée sans que le Conseil prenne de décision. J'ajouterais que la délégation polonaise ne s'estime pas responsable de cette absence de décision.

47. Nous sommes profondément préoccupés par la thèse du Secrétaire général selon laquelle son interprétation, qui a servi de base à une action d'une portée considérable, a été approuvée par la majorité du Conseil alors qu'en fait le Conseil n'a pris aucune décision à ce sujet. Si cette pratique se généralisait, elle pourrait entraîner la suppression des droits du Conseil, ce qui serait en contradiction complète avec la Charte. Ce serait là s'engager dans une voie fort dangereuse en vérité.

48. On peut en dire autant de l'interprétation du paragraphe 5 de la résolution du 9 août. Ceci m'amène directement à la question des droits qu'a le Gouvernement de la République du Congo de diriger sa propre politique intérieure et extérieure, sans limitation ni ingérence d'aucune sorte. Nous affirmons catégoriquement que personne, que ce soit le Secrétaire général, le Conseil de sécurité ou un autre organe des Nations Unies, ou encore un Etat ou un gouvernement, ne peut restreindre les droits souverains de la République du Congo. Le Gouvernement congolais, en sollicitant l'assistance des Nations Unies, et le Conseil de sécurité, en décidant de l'accorder, n'ont aucunement limité le droit souverain qu'a ce gouvernement de conduire ses relations internationales comme il l'entend; cette demande et cette décision n'ont pas davantage supprimé les droits de tous les autres Etats d'entretenir des relations avec la République du Congo. Cela est vrai aussi pour ce qui est de l'assistance à la République du Congo, et particulièrement pour les cas où cette assistance a été refusée par le Secrétaire général, malgré les résolutions précédemment adoptées par le Conseil.

49. La question que je viens d'examiner m'amène directement à parler du projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis [S/4516]. Par leur nature, les restrictions qu'imposerait la proposition de la délégation des Etats-Unis ne contreviendraient pas seulement au droit qu'a l'Etat indépendant du Congo d'entretenir avec d'autres Etats les relations qu'il juge bon, mais elles constituerait en fait des sanctions à l'égard d'un pays qui a besoin d'assistance et qui n'a en rien mérité d'être châtié. Il est vrai que le projet de résolution envisage une certaine forme d'aide financière au Congo, mais les conditions dont cette aide serait assortie sont énoncées de façon telle qu'elles ne tiennent pas compte des droits légitimes du gouvernement en question. Ma délégation estime que la rédaction proposée est totalement incompatible avec les droits souverains d'un Etat indépendant.

50. I already expressed our opinion that this refusal to render effective assistance to the Republic of the Congo amounted to a practical intervention in the internal situation of the country. Unfortunately, that intervention has not been limited to acts of omission; it has now taken the form of an act of commission. The United Nations Force Command in the Congo has, without any authorization from the Council, deprived the Government of the Congo of the use of the country's airports, has seized the radio stations, thus cutting off for a considerable period of time the contact between the authorities and the population, and even threatened the safety of the Prime Minister. If this is the assistance the United Nations Force Command was called upon to give to the Government which turned to the United Nations for help, then I am bound to state most emphatically that the whole idea of this Council's resolutions has been inexcusably distorted.

51. The recent events in Leopoldville show with sufficient clarity whose interests the measures taken by the United Nations Force Command intended to serve. It is now perfectly obvious that these measures were conducive to setting up a self-appointed rebel government striving to abolish the lawful Government of the Congo which has the support of the people of the Congo and of the elected Parliament, as expressed by the vote of confidence cast in both Chambers of that Parliament so many times. It is noteworthy that once the rebel group emerged, the United Nations Force Command found it possible and opportune to hand over the radio station to the rebel elements, which have already taken advantage of it, a few days ago, by launching seditious appeals to the population. Thus, what has been strictly forbidden to the Head of the lawful Government was permitted to the rebels. Such a course of action by the Command of the United Nations Force could not be justified. My delegation wonders how at this juncture the reputation of impartiality of the United Nations could remain unimpaired.

52. Those who from the very beginning of our debates on the Congo question were opposed to the unity of the country are now making efforts to revise the previous decisions of the Council providing for assistance to the Central Government of the Congo to restore and maintain the territorial integrity and law and order in the Republic. This is borne out by the draft resolution submitted by the delegation of the United States. In paragraph 3 of the draft, any reference to the Central Government has been left out and the group of rebels fighting the lawful Government has been promoted to the rank of an equal party in the conflict. On reading the text of the draft resolution one can hardly escape the impression that the assistance mentioned there, and made contingent upon the goodwill of the Secretary-General only, is by no means meant to support the Central Government. Is it not a departure from the letter and spirit of the resolutions adopted so far by the Security Council? The draft resolution submitted by the United States delegation clearly intends to revise those resolutions and the Polish delegation will vote against any effort to this effect.

53. I should like to turn for a while to the statement made today by the representative of Ceylon. I am in

50. J'ai déjà dit qu'à notre avis ce refus de fournir une assistance efficace à la République du Congo constitue, en fait, une intervention dans la situation intérieure de ce pays. Malheureusement, cette intervention ne s'est pas limitée à des omissions; elle a déjà pris la forme d'actes positifs. Le Commandement de la Force des Nations Unies au Congo a privé le Gouvernement congolais, sans la moindre autorisation du Conseil, de l'usage des aérodromes du pays, il a saisi les stations de radiodiffusion, rendant ainsi impossible pendant un long laps de temps tout contact entre les autorités et la population; et il a même mis en danger la sécurité du Premier Ministre. Si c'est là l'assistance que le Commandement des Nations Unies devait donner au gouvernement qui a demandé l'aide de l'Organisation des Nations Unies, j'ai le devoir d'affirmer de la manière la plus catégorique que l'idée qui a inspiré les résolutions du Conseil a été déformée de façon inexcusable.

51. Les récents événements de Léopoldville montrent avec suffisamment de clarté les intérêts de qui les mesures prises par le Commandement de la Force des Nations Unies cherchaient à favoriser. Il est maintenant parfaitement évident que ces mesures visaient à établir un gouvernement rebelle qui ne tient son autorité que de lui-même et qui s'efforce de renverser le gouvernement légitime du Congo, lequel jouit de l'appui du peuple congolais et du Parlement élu, comme le prouve le vote de confiance qu'il a obtenu à maintes reprises dans les deux chambres de ce parlement. Il convient de noter que, lorsque le groupe rebelle s'est constitué, le Commandement de la Force des Nations Unies a jugé possible et opportun de remettre la station de radiodiffusion aux éléments rebelles qui en ont déjà profité il y a quelques jours pour lancer à la population des appels à la sédition. Ainsi, ce qui avait été strictement interdit au chef du gouvernement légitime a été permis aux rebelles. Une telle attitude de la part du Commandement de la Force des Nations Unies ne saurait être justifiée. Notre délégation se demande comment la réputation d'impartialité de l'Organisation des Nations Unies pourrait ne pas être compromise désormais.

52. Ceux qui, dès le début de nos débats sur la question du Congo, étaient hostiles à l'unité de ce pays s'efforcent maintenant de reviser les décisions qu'a prises le Conseil et aux termes desquelles il a accordé une assistance au Gouvernement central du Congo afin de rétablir et de maintenir l'intégrité territoriale et l'ordre public dans la République. Cela est confirmé par le projet de résolution des Etats-Unis. Il n'est fait aucune mention, au paragraphe 3 de ce projet, du gouvernement central, mais le groupe de rebelles combattant le gouvernement légitime a été promu au rang de partie égale dans le conflit. En lisant le texte de ce projet de résolution, on ne peut guère se défendre du sentiment que l'assistance dont il est fait mention, et qui dépend du bon vouloir du seul Secrétaire général n'est nullement destinée à soutenir le gouvernement central. Ce projet ne s'écarte-t-il pas de la lettre et de l'esprit des résolutions adoptées jusqu'à présent par le Conseil de sécurité? Le projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis a de toute évidence pour objet de reviser les résolutions antérieures et la délégation polonaise votera contre tout effort ayant cet objet.

53. Je voudrais maintenant dire quelques mots de la déclaration qu'a faite aujourd'hui le représentant de

full agreement with his evaluation and with his opinion that mistakes and deviations from our former resolutions have been made by the United Nations Command and others responsible for the implementation of those resolutions. I agree with him that those mistakes have to be corrected and that that should be the course of our action during the present proceedings. I cannot, however, subscribe to his suggestion that we should consider the creation of some sort of special committee or body for solving or helping to solve differences inside the Congo.

54. The issue for our delegation is clear. There is one lawful Government of the Republic of the Congo. There are some forces which oppose that Government. The first sign of that opposition came with the infamous statement of the rebellious elements in Katanga and with the secession of that province from the Republic of the Congo. Then an attempt was made to transfer that line of policy—to dismember the country and to oppose the Central Government of the Republic of the Congo—to other provinces, such as Kasai, for example, where another rebel, Kalonji, supported by the Belgians and by Tshombé, installed his order and attempted to take away that province from the Republic of the Congo.

55. So, for the Security Council, the problem is to oppose those efforts and to support the Central Government which we decided to support and assist during our debates that resulted in the known three resolutions of the Council. If we should now, at this juncture in our debate, consider and create a separate body which would approach the present situation in the Congo from the position of a recognition of the existence there of equal parties to the conflict, firstly, it would certainly be a revision of our former decisions to support and assist the Central Government of the Republic of the Congo, and secondly, in the opinion of my delegation, it would add to the confusion and to internal struggles which might go on in the future in the Republic of the Congo.

56. There is something basically wrong in a situation where the United Nations operations in the Congo run counter to the wish of the people and the Government of the country. If we closed our eyes to that view of such developments in the Congo which would lead to the practical occupation of that country by the United Nations, is it not clear that we might jeopardize all perspectives of stabilization and peaceful development of the country? Should we allow such a deviation from, if not a breach of, the principles and purposes of our Organization?

57. This course of events finds support among the colonial Powers. We have warned from the very beginning about the danger of imperialistic designs to reinstate the colonial régime in the Congo or, if that should prove impossible, to bring the country into the sphere of colonial influence. We have warned of the danger of neo-colonialism, which does not threaten the young Republic of the Congo alone. It does not matter where the source of these colonial influences is. It does not really matter if it should shift from the capital of one colonial Power to the capital of another. Neither does it matter if those who were unable to oppose the mounting pressure for full independence in the Congo should be replaced by others who use better and more up-to-date techniques. The ultimate results would be the same.

Ceylan. Je suis pleinement d'accord avec lui pour estimer que le Commandement de la Force des Nations Unies et les autres personnes chargées d'appliquer les résolutions antérieures ont commis des erreurs et se sont écartés des stipulations de ces résolutions. Je suis également d'accord avec lui pour estimer que ces erreurs doivent être rectifiées et que c'est ce que nous devons nous attacher à faire au cours de nos débats actuels. Je ne puis toutefois approuver sa suggestion selon laquelle nous devrions envisager de créer une sorte de comité ou d'organisme spécial chargé de résoudre ou d'aider à résoudre les différends intérieurs du Congo.

54. Pour notre délégation, le problème est clair. Il existe un gouvernement légitime de la République du Congo. Certaines forces s'opposent à ce gouvernement. Le premier indice de cette opposition est apparu avec la déclaration infâme des éléments rebelles du Katanga et avec la sécession de cette province de la République du Congo. On a essayé par la suite d'appliquer cette ligne de conduite, consistant à démembrer le pays et à s'opposer au Gouvernement central de la République du Congo, dans d'autres provinces, telles que le Kasai par exemple, où un autre rebelle, Kalonji, appuyé par les Belges et par Tshombé, a pris le pouvoir et a tenté de détacher cette province de la République du Congo.

55. Pour le Conseil de sécurité, il s'agit de s'opposer à ces efforts et d'appuyer le Gouvernement central auquel nous avons décidé d'apporter notre soutien et notre assistance au cours de nos débats qui ont abouti aux trois résolutions adoptées par le Conseil. Si nous décidions, à ce stade de nos débats, de créer un organe distinct qui aborderait la situation actuelle au Congo, en admettant qu'il y existe des parties égales au conflit, premièrement cela reviendrait sans aucun doute à reviser notre décision antérieure d'apporter notre appui et notre aide au Gouvernement central de la République du Congo, et, deuxièmement, de l'avis de ma délégation, ce serait ajouter à la confusion et intensifier les luttes intérieures qui pourraient persister dans la République du Congo.

56. Une situation dans laquelle les opérations des Nations Unies au Congo vont à l'encontre des vœux du peuple et du gouvernement congolais est viciee à la base. Si nous fermons les yeux devant des faits pouvant aboutir à ce que les Nations Unies occupent pratiquement le pays, n'est-il pas évident que nous risquerions de compromettre toutes les perspectives de stabilisation et de développement pacifique du pays? Devons-nous permettre qu'on s'écarte à ce point des principes et des buts de notre organisation, qu'on les viole même?

57. Cette tournure des événements trouve un écho favorable chez les puissances coloniales. Nous avons dès le début mis en garde contre les desseins impérialistes visant à rétablir un régime colonial au Congo ou, si cela se révélait impossible, à attirer ce pays dans la zone d'influence coloniale. Nous avons dénoncé le danger du néo-colonialisme, qui ne menace pas seulement la jeune République du Congo. Il importe fort peu de savoir où se trouve la source de ces influences coloniales. Il n'est vraiment guère important que cette source soit transférée d'une puissance coloniale à une autre. Il importe peu aussi que ceux qui n'ont pu s'opposer à la pression croissante du Congo qui voulait obtenir sa pleine indépendance soient remplacés par d'autres qui emploient des techniques meilleures et plus modernes. Le résultat final serait le même.

58. Those who would permit the continuation of the course of action taken by the United Nations Command would take upon themselves a serious responsibility for throwing the Republic of the Congo into disastrous chaos and a fierce struggle with consequences reaching far beyond the territory of the Congo itself. The Polish delegation does not wish to take such responsibility and, therefore, cannot accept the proposal contained in the United States draft resolution that the Command of the United Nations Force should continue its activities in the same spirit as hitherto. In the present circumstances it becomes understandable that certain States which contributed their troops have been considering withdrawing them from the United Nations Force.

59. Now, as to the remark made about Poland by the Secretary-General on 14 September. I have nothing to add to what was stated by my delegation at one of our previous meetings, and nothing to add in the light of recent events in the Congo.

60. Times have changed in Africa, and to run counter to the upsurging forces of liberation from colonial rule and influence, against the struggle of the African people for full independence and sovereignty, is a punishable enterprise. We think that the United Nations can and should play a positive role in the Congo, but it would be a grave mistake if United Nations operations in that country should lead to the overthrow of the Government which turned to the Organization for assistance in the hour of need.

61. The Polish delegation therefore submits that strong and energetic action must be taken forthwith to stop the arbitrary steps taken by the Command of the United Nations Force. The resolutions approved by the Council on 14 and 22 July and on 9 August should be fully implemented and adhered to by all concerned. The Central Government of the Republic of the Congo should be given full possibilities to exercise its sovereign rights over the whole of the territory of the Republic. Airfields and radio stations heretofore seized by the United Nations Forces and utilized by rebels should be immediately restored to the lawful owner. Such steps are provided for in the draft resolution submitted by the Soviet delegation [S/4519]. The Polish delegation fully supports that draft resolution and will vote for it since it believes that this course of action—to implement fully and to adhere fully to our former decisions, and to assist the Central Government of the Republic of the Congo—is the only proper course of action for the Security Council.

62. We have before us an urgent request from the Prime Minister of the Republic of the Congo [S/4507] to furnish such assistance to his Government as would enable it to restore peace, law and order and the integrity and political independence of the whole country. My delegation feels that that request should be given a speedy and favourable answer in accordance with the spirit and the letter of the resolutions adopted up till now by the Security Council.

63. It is hardly necessary to dwell upon the seriousness of the situation. Not only the independence and the

58. Ceux qui permettraient que l'on continue dans la voie où s'est engagé le Commandement des Nations Unies assumerait la lourde responsabilité de plonger la République du Congo dans une anarchie désastreuse et dans une lutte acharnée dont les conséquences s'étendraient bien au-delà du territoire du Congo lui-même. La délégation polonaise n'entend pas assumer pareille responsabilité et ne peut par conséquent accepter la proposition contenue dans le projet de résolution des Etats-Unis, et qui tend à ce que le Commandement de la Force des Nations Unies poursuive ses activités dans le même esprit que jusqu'à présent. Dans les circonstances actuelles, il est compréhensible que certains Etats qui ont mis des troupes à la disposition de la Force des Nations Unies envisagent de les retirer.

59. Je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet de la remarque que le Secrétaire général a faite à propos de la Pologne le 14 septembre. Je n'ai rien à ajouter à ce qu'a déclaré ma délégation lors d'une de nos séances précédentes et je n'ai rien à ajouter non plus, compte tenu des récents événements du Congo.

60. Les temps ont changé en Afrique et c'est une entreprise coupable que de s'opposer à la poussée des forces qui cherchent à libérer leur pays de la domination et de l'influence coloniales, ou à la lutte que mènent les populations africaines pour obtenir leur pleine indépendance et leur pleine souveraineté. Nous estimons que l'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer un rôle positif au Congo, mais on aurait commis une grave erreur si les opérations des Nations Unies dans ce pays aboutissaient au renversement du gouvernement qui, à l'heure du péril, a sollicité l'assistance de notre organisation.

61. La délégation polonaise est donc d'avis que des mesures vigoureuses et énergiques doivent être prises immédiatement pour mettre un terme aux décisions arbitraires prises par le Commandement de la Force des Nations Unies. Les résolutions approuvées par le Conseil les 14 et 22 juillet et le 9 août doivent être pleinement appliquées et respectées par tous les intéressés. Le Gouvernement central de la République du Congo doit avoir toute possibilité d'exercer ces droits souverains sur l'ensemble du territoire de la République. Les aérodromes et les stations de radiodiffusion qui ont été saisis par les forces des Nations Unies et utilisés par les rebelles doivent être immédiatement restitués à leur légitime propriétaire. Ces mesures sont prévues dans le projet de résolution présenté par la délégation soviétique [S/4519]. La délégation polonaise appuie pleinement ce projet de résolution et votera en sa faveur car elle estime que cette ligne de conduite qui consiste à appliquer et à respecter pleinement nos décisions antérieures ainsi qu'à aider le Gouvernement central de la République du Congo est la seule que puisse adopter le Conseil de sécurité.

62. Nous sommes saisis d'une demande urgente du Premier Ministre de la République du Congo [S/4507] réclamant pour son gouvernement l'aide qui lui permettrait de rétablir la paix et l'ordre public ainsi que l'intégrité et l'indépendance politique de l'ensemble de son pays. Ma délégation estime que cette requête doit recevoir promptement une réponse favorable, conformément à l'esprit et à la lettre des résolutions adoptées jusqu'à présent par le Conseil de sécurité.

63. Il est à peine besoin de souligner la gravité de la situation. Il y va non seulement de l'indépendance et du

future development of the young State, but also the prestige of the United Nations and confidence in it are at stake. The Polish delegation hopes that the Security Council will live up to its tasks and duties at this moment of our deliberations.

64. The PRESIDENT: I call on the Secretary-General, who wishes to exercise his right of reply.

65. The SECRETARY-GENERAL: I am sure the representative of Poland will understand me if, for the record, I give a few clarifications. I would also like to give the Council members some additional information.

66. First, a word about the Katanga debate, to which I referred in my reply the other day to the representative of Yugoslavia [896th meeting]. As the members will remember, the situation was as follows. I had given a certain interpretation to my mandate from the Security Council. That interpretation was challenged by the Prime Minister of the Republic of the Congo, and challenged also at the table by his spokesman [887th meeting]. The challenge was not taken up by any delegation. There was only one draft resolution [S/4453] on the table and that draft resolution was concerned with another matter: the sending of a group of observers to the Congo. Even that resolution was withdrawn [889th meeting].

67. I leave it, naturally, to the Council and to the members of the Council to interpret what such a situation means in parliamentary language and as to its legal effect. I have my own interpretation; but I repeat, it is obviously for the Council itself to interpret what happened.

68. The representative of Poland said that assistance had been refused contrary to the resolutions. That was a point on which he was not specific. He did not give any example and for that reason I find it difficult to explain what were our motives if such a case had arisen. I can, however, guess that he may have in mind one or two cases where assistance was refused to the Government, but that was because their demands were contrary to the resolutions and I do not believe that either the representative of Poland or any other member of the Council would expect me to let the Government of the Congo overrule the Security Council.

69. I have no reason and no right even to comment in any way on any of the draft resolutions on the table, but one specific point in the draft resolution of the United States of America was mentioned by the representative of Poland which in fact raises a problem I had raised in the fourth report [S/4482]. That is the question of so-called conditions for economic aid. Let me reply with a simple question: Does the representative of Poland believe that we shall have any voluntary contributions unless the donors know that the way in which the money is spent is under some kind of control?

70. I then come to a point which has been mentioned several times, but which I have to mention again. If I understood correctly and heard correctly, the repre-

développement futur du jeune Etat, mais aussi du prestige de l'Organisation des Nations Unies et de la confiance mise en elle. La délégation polonaise espère que le Conseil de sécurité se montrera à la hauteur de sa tâche et de ses obligations à ce stade de nos débats.

64. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au Secrétaire général qui désire exercer son droit de réponse.

65. Le SECRETAIRE GENERAL (traduit de l'anglais): Je suis certain que le représentant de la Pologne comprendra que je veuille faire figurer quelques précisions au compte rendu. J'aimerais également fournir aux membres du Conseil certains renseignements complémentaires.

66. Je dirai tout d'abord un mot du débat sur le Katanga dont j'ai déjà parlé lorsque j'ai répondu, il y a quelques jours, au représentant de la Yougoslavie [896ème séance]. Ainsi que les membres du Conseil se le rappelleront, la situation était la suivante. J'avais donné une certaine interprétation du mandat qui m'avait été conféré par le Conseil de sécurité. Cette interprétation a été contestée par le Premier Ministre de la République du Congo, et elle l'a également été ici même par son porte-parole [887ème séance]. Cette position n'a été reprise par aucune délégation. Le Conseil n'était saisi que d'un projet de résolution [S/4453] qui traitait d'une autre question: l'envoi d'un groupe d'observateurs au Congo. Ce projet de résolution lui-même a été retiré [889ème séance].

67. Je laisse bien entendu au Conseil et à ses membres le soin d'interpréter ce qu'une telle situation signifie du point de vue de débats parlementaires et quelles en sont les conséquences juridiques. J'ai ma propre interprétation; mais, je le répète, il est évident que c'est au Conseil qu'il appartient d'interpréter ce qui s'est passé.

68. Le représentant de la Pologne a dit qu'une assistance avait été refusée, contrairement aux termes des résolutions. C'est une question sur laquelle il n'a pas été assez précis. Comme il n'a cité aucun exemple, je vois mal quelles auraient été nos raisons si le cas s'était produit. Toutefois, j'imagine qu'il songeait peut-être à un ou deux cas où une assistance a été refusée au gouvernement, mais si nous avons agi ainsi, c'est parce que les exigences du gouvernement étaient contraires aux résolutions et je ne pense pas que le représentant de la Pologne ni aucun autre membre du Conseil compte que je laisse le Gouvernement congolais passer outre aux décisions du Conseil de sécurité.

69. Je n'ai pas de raison et je n'ai même pas le droit de commenter en aucune façon un projet de résolution dont le Conseil est saisi, mais, en soulignant un point précis du projet de résolution présenté par les Etats-Unis d'Amérique, le représentant de la Pologne a soulevé en fait un problème que j'ai évoqué moi-même dans mon quatrième rapport [S/4482]. Il s'agit de prétendues conditions auxquelles serait subordonnée l'aide économique. Permettez-moi de répondre par une simple question: le représentant de la Pologne croit-il que nous pourrions recueillir des contributions volontaires si les pays donateurs ne savaient pas que la façon dont ces fonds sont utilisés est contrôlée d'une façon ou d'une autre?

70. J'en viens maintenant à un point qui a déjà été mentionné plusieurs fois, mais que je dois évoquer à nouveau. Si j'ai bien entendu et si je l'ai bien compris,

sentative of Poland said that we handed over the radio to the rebels. According to a message dated 11 September from my Special Representative [S/4505/Add.1] the radio control was abandoned on the basis of a declaration from the Vice-President of the Senate and the President of the House of Representatives which reads as follows: "Parliament will assume responsibility for the supervision of broadcasts and will take steps to ensure that the radio station is not used for purposes contrary to peace and public order."

71. If the situation has to be described as a handing over to anybody, it was thus a case of the handing over of the radio station to Parliament, represented by Mr. Kasongo and Mr. Okito, and I do not believe that the representative of Poland regards them as rebels.

72. Another case which was presented in a way which makes it a bit difficult to reply properly was the one about an alleged threat to the safety of the Prime Minister from the United Nations Force. It may be that the representative of Poland had in mind an incident of last Sunday when, contrary to his promise, the Prime Minister came himself to the radio station with some soldiers and those soldiers drew their guns and threatened our people. Anyway, I think we can leave that aside and note the later and interesting event of yesterday, when the life of the Prime Minister was saved, I dare say, by those very troops which are here criticized. It happened, as you know, at Camp Leopold.

73. Here I should like to bring to the attention of the members of the Security Council a telegram which I have just received from President Kasavubu, which has a bearing, an important bearing, on the question of impartiality and the question of threats to the life of the Prime Minister or others. This telegram will be circulated as a document, coming as it does from the President, but I should like to read it here, and I shall permit myself to read it in French as so far I have no translation. This is the text of the telegram: 1/

"I have the honour to lodge a vigorous protest against United Nations interference in the internal and, more particularly, the judicial affairs of the Congo. Former Prime Minister Lumumba has just been arrested by the Congolese Army on a warrant of arrest legally issued by the 'Procureur général'; but Ghanaian troops of the United Nations Force are preventing the Congolese Army from bringing him before an examining magistrate."

I think that some members might say: "Well, here we really have an example of 'ingérence dans les affaires intérieures'." It is now said even by President Kasavubu.

74. That leads me to end this intervention by quoting a paragraph from a report received from Ambassador Dayal. Ambassador Dayal took over responsibility eight days ago; he has no responsibility for what happened before that time. As we all know, he is a man of very great independence and we would not have hesitated to take another line if he had disapproved of action taken by his predecessors. This is what he says:

le représentant de la Pologne a dit que nous avions remis la station de radiodiffusion aux rebelles. Comme il ressort d'un message qui m'a été adressé le 11 septembre par mon représentant spécial [S/4505/Add.1], le contrôle de la radio n'a été abandonné que sur la foi d'une déclaration du Vice-Président du Sénat et du Président de la Chambre des représentants qui était ainsi conçue: "Le Parlement se chargera de la surveillance des émissions et fera en sorte que le poste ne soit pas utilisé à des fins contraires à la tranquillité et à l'ordre publics."

71. Si l'on entend dire que la station de radiodiffusion a été remise à quelqu'un, il faut dire qu'elle a été remise au Parlement, représenté par M. Kasongo et M. Okito, et je ne pense pas que le représentant de la Pologne les considère comme des rebelles.

72. Un autre cas qui a été présenté de telle sorte qu'il est assez difficile de répondre comme on le devrait est celui d'une prétendue menace à la sécurité du Premier Ministre de la part de la Force des Nations Unies. Le représentant de la Pologne pensait peut-être à un incident qui s'est produit dimanche dernier lorsque, contrairement à sa promesse, le Premier Ministre est venu en personne à la station de radiodiffusion, avec quelques soldats, et que ces derniers ont brandi leurs fusils et menacé les nôtres. De toute façon, je pense que nous pouvons laisser cet incident de côté et relever un événement plus récent qui est intéressant: hier, le Premier Ministre a été sauvé, je crois bien, par ces mêmes troupes que l'on critique. Cela s'est produit, on le sait, au camp Léopold.

73. J'aimerais maintenant appeler l'attention des membres du Conseil de sécurité sur un télégramme que je viens de recevoir du président Kasavubu et qui a de l'importance et même une très grande importance, en ce qui concerne la question de l'impartialité et celle des menaces dirigées contre la vie du Premier Ministre ou d'autres personnalités. Ce télégramme sera distribué sous forme de document, puisqu'il émane du Président de la République du Congo, mais j'aimerais en donner lecture ici et je me permettrai de le lire en français, car je ne dispose pas encore de la traduction. Voici le texte de ce télégramme 1/:

"J'ai l'honneur protester énergiquement contre ingérence ONU dans affaires intérieures et surtout judiciaires du Congo. En effet, ex-premier ministre Lumumba vient être arrêté par armée congolaise sur base mandat d'arrestation délivré en toute légalité par Procureur général, mais troupes ghanéennes de l'ONU empêchent armée congolaise de conduire inculpé Lumumba devant magistrat instructeur."

Je pense que certains membres du Conseil pourraient dire: "En bien, voilà vraiment un cas d'ingérence dans les affaires intérieures!" C'est ce que dit le président Kasavubu lui-même.

74. Cela m'amène à conclure mon intervention en citant un paragraphe d'un rapport de l'ambassadeur Dayal. M. Dayal est entré en fonctions il y a huit jours; il n'est en aucune façon responsable de ce qui s'est passé avant cette date. Nous le savons tous, c'est un homme d'une grande indépendance et qui n'aurait pas hésité à modifier la politique suivie s'il avait déapproché les mesures prises par ses prédecesseurs. Or, voici ce qu'il dit:

1/ English translation subsequently circulated as document S/4520.

1/ Distribué ultérieurement sous la cote S/4520.

"It has been made clear, times without number, that the United Nations is here to help but not to intervene, to advise but not to order, to conciliate but not to take sides. We are holding ourselves scrupulously aloof. We have refused to take any position if it could even remotely be considered as an act of intervention. But how can the duty of maintaining law and order be discharged without taking specific action where necessary? That is the problem which faces us daily and which is yet to be solved. It is to the great credit of the United Nations Forces that, despite innumerable provocations and humiliations, they have throughout the country not used force in any situation."

75. In such circumstances, and with this--I dare say--impartial and trustworthy testimony, is it not a bit unnecessary to talk about this or that interest which our measures have been intended to serve apart from and contrary to the United Nations own purposes?

76. Mr. TSIANG (China): It is natural and usual that a newly independent country should be even more sensitive about its political independence and territorial integrity than the older countries. My delegation, therefore, understands the anxiety of the Republic of the Congo in regard to its independence and integrity. We likewise appreciate why the other African nations should be deeply concerned in this matter. I believe that the Security Council should leave no room for doubt on this point. If the pertinent Charter provisions and the resolutions which we have already adopted should prove insufficient, I would favour the inclusion of a paragraph in any new resolution which we may adopt to the effect that the Security Council is determined to uphold the political independence and territorial integrity of the Republic of the Congo. Such reaffirmation and reassurance may serve a good and important purpose.

77. I have chosen to begin my statement with emphasis on Congolese independence and integrity because this is the basic principle which guides my Government in regard to the Republic of the Congo. I am instructed by my Government to uphold here the political independence and territorial integrity of the Republic of the Congo. I am instructed by my Government to oppose any perpetuation or revival of any form of colonialism whatsoever in the Congo.

78. Having dealt with this general principle, I shall now turn to certain particular issues. The debate on the fourth report of the Secretary-General was begun on Wednesday evening, 14 September, with the statement of the representative of the Soviet Union [901st meeting]. It was an astounding statement. It charged that certain NATO allies had formed a plot to impose a collective colonialism on the Republic of the Congo and that the Secretary-General had allowed himself to be used as a front or tool for the fulfilment of the plot. This charge is, in the judgement of my delegation, a pure fiction--cheap fiction at that, too cheap for a dime novel. The Secretary-General has replied to the charge. The three representatives of the NATO countries in this Council have all preceded me in this debate. It is, therefore, unnecessary for me to engage

"Il a été établi clairement, à d'innombrables reprises, que les Nations Unies sont là pour aider et non pour intervenir, pour conseiller et non pour donner des ordres, pour concilier et non pour prendre parti. Nous restons scrupuleusement à l'écart. Nous refusons de prendre position chaque fois que cela pourrait être considéré, même de loin, comme un acte d'ingérence. Mais comment peut-on s'acquitter de la tâche de maintenir l'ordre sans prendre les mesures précises qui s'imposent? C'est le problème qui se pose à nous chaque jour et qui reste encore à résoudre. Il est tout à fait à l'honneur des forces des Nations Unies que, malgré d'innombrables provocations et humiliations, elles n'aient en aucun cas recouru à la force, dans l'ensemble du pays."

75. Dans ces conditions, et étant donné ce témoignage que je n'hésiterai pas à qualifier d'impartial et de digne de foi, n'est-il pas assez futile de parler de tels ou tels intérêts que les mesures que nous avons prises auraient eu pour objet de servir, sans tenir compte et au détriment des objectifs de l'Organisation des Nations Unies elle-même?

76. M. TSIANG (Chine) [traduit de l'anglais]: Il est normal et fréquent qu'un pays ayant récemment accédé à l'indépendance se montre plus susceptible encore que les autres quant à son indépendance politique et à son intégrité territoriale. Aussi ma délégation comprend-elle fort bien les préoccupations de la République du Congo en ce qui concerne son indépendance et l'intégrité de son territoire. De même, nous comprenons pourquoi cette question préoccupe vivement les autres pays d'Afrique. A mon avis le Conseil de sécurité ne doit pas laisser subsister le moindre doute à cet égard. Si les dispositions pertinentes de la Charte et les résolutions que nous avons adoptées sont insuffisantes, je serais d'avis que nous introduisions, dans une nouvelle résolution, un paragraphe soulignant que le Conseil de sécurité est résolu à maintenir l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de la République du Congo. Une telle mesure pourrait donner des résultats utiles et importants.

77. J'ai tenu à commencer ma déclaration en insistant sur l'indépendance du Congo parce que c'est le principe fondamental qui guide mon gouvernement à l'égard de la République du Congo. Mon gouvernement m'a donné pour instructions de défendre ici l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de la République du Congo. Il m'a chargé de m'opposer au maintien ou à la reprise de quelque forme de colonialisme que ce soit, au Congo.

78. Ce principe général énoncé, je passe maintenant à des questions particulières. Le débat sur le quatrième rapport du Secrétaire général a commencé mercredi soir, 14 septembre. Nous avons entendu tout d'abord une déclaration du représentant de l'Union soviétique [901ère séance]. Une déclaration étonnante, en vérité. Le représentant de l'Union soviétique a prétendu que certains membres de l'OTAN avaient formé un complot pour imposer un colonialisme collectif à la République du Congo et que le Secrétaire général avait accepté de couvrir ce complot ou de s'en faire l'exécuteur. Ma délégation estime qu'il s'agit là d'une accusation entièrement gratuite, qui n'est même pas digne d'un roman-feuilleton. Le Secrétaire général a répondu à cette accusation. Les trois représentants des pays de l'OTAN au Conseil de sécurité

in any further argumentation on the Soviet charge. I should like to say simply two things.

79. In the first place, my delegation has found no evidence to prove that there is a NATO plot to impose colonialism on the Congo. Such evidence as we have points to the contrary; that is, to a desire to aid the Republic of the Congo. In the second place, as regards the Secretary-General, I should like to say that it would be difficult to find, among the political personages of the world today, a man more anti-colonialist or more anti-imperialist than Mr. Dag Hammarskjold.

80. The Soviet accusations against the NATO countries and against the Secretary-General are propaganda for a sinister purpose, the purpose of preparing the way for a Soviet empire in Africa.

81. Forty years ago, agents of the Soviet Union came to China to tell the Chinese people that the Soviet Union was China's only friend in the world. During the last forty years the Soviet Union, the so-called "China's only friend", has done my country more harm than all China's enemies put together. Today, with the sad plight of eastern European and eastern Asian countries before their eyes, the African peoples, I am confident, will not swallow the Soviet bait.

82. Now, let me turn to the concrete and constructive tasks that we face in the Congo. The Council at this juncture must answer two questions: What can the United Nations do for the Republic of the Congo, and how can it do it?

83. My delegation believes, in the first place, that the Council's resolutions of 14 and 22 July and 9 August have stood the test of time and experience. I say this in spite of the fact that I realize that the situation in the Republic of the Congo is in some respects even worse now than it was in July. Propably some of us, in July, over-simplified the picture of the Congo. Probably we under-estimated the difficulties that might arise. But we must also realize that, without the United Nations operation in the Congo, the situation would be simply unimaginable, in both its domestic and its international aspects. We have encountered unexpected difficulties and we are likely to encounter more. This is no reason to quit; it is all the more reason for persisting in our course of action as defined in the resolutions which we have already adopted.

84. In the second place, my delegation favours financial assistance to the Republic of the Congo. I am aware of the reservation of the representative of France on this point [903rd meeting]. Financial assistance of the nature defined by the Secretary-General in his report is, of course, a new departure in United Nations practice. It also opens the door to future complications. But we face a dire necessity. If we do not offer the Republic of the Congo the minimum budgetary aid that the Secretary-General recommends, the situation will undoubtedly deteriorate, perhaps beyond the point of remedy. Any failure on our part to furnish financial aid would involve greater sufferings on the part of the Congolese people. Any failure on our

ont pris la parole avant moi. Il est donc inutile que j'avance de nouveaux arguments. Je me bornerai à présenter deux observations.

79. La première est que ma délégation n'a trouvé aucune preuve d'un complot ourdi par les puissances de l'OTAN pour imposer le colonialisme au Congo. Les témoignages qui nous sont parvenus prouvent le contraire, à savoir le désir de venir en aide à la République du Congo. La deuxième observation est qu'en ce qui concerne le Secrétaire général je crois qu'il serait difficile de trouver, parmi les personnalités politiques de notre époque, un homme qui soit plus opposé que lui au colonialisme et à l'impérialisme.

80. Les accusations portées par l'Union soviétique contre les pays membres de l'OTAN et contre le Secrétaire général ne sont que de la propagande, dont le but sinistre est de préparer la voie à un empire soviétique en Afrique.

81. Il y a 40 ans, des agents de l'Union soviétique se sont rendus en Chine pour dire à la population chinoise que l'Union soviétique était le seul ami de la Chine dans le monde. Au cours des 40 dernières années, l'Union soviétique, le prétendu "seul ami de la Chine", a fait à mon pays plus de mal que tous les amis de la Chine réunis. Aujourd'hui, ayant sous les yeux l'exemple tragique des pays de l'Europe et de l'Asie orientale, je suis sûr que les peuples de l'Afrique ne se laisseront pas prendre à l'appât soviétique.

82. Je passe maintenant à la question des tâches concrètes qui doivent être entreprises au Congo. Le Conseil de sécurité doit maintenant répondre à deux questions. Qu'est-ce que l'Organisation des Nations Unies peut faire pour la République du Congo? Comment doit-elle le faire?

83. Tout d'abord, ma délégation pense que les résolutions du Conseil de sécurité des 14 et 22 juillet et du 9 août ont résisté à l'épreuve du temps et de l'expérience. En disant cela, je n'oublie pas que la situation existante dans la République du Congo est, à certains égards, plus grave aujourd'hui qu'elle ne l'était en juillet. Sans doute certains d'entre nous avaient-ils alors trop simplifié le tableau de la situation au Congo. Sans doute avons-nous sous-estimé les difficultés qui nous attendaient. Mais nous devons reconnaître que, si l'Organisation des Nations Unies n'était pas intervenue au Congo, la situation aujourd'hui serait absolument inimaginable, tant à l'intérieur du Congo que sur le plan international. Nous nous sommes heurtés à des difficultés inattendues et nous en rencontrerons sans doute d'autres. Ce n'est pas une raison pour tout abandonner; au contraire, c'en est une pour poursuivre avec plus d'énergie l'action que nous avons définie dans nos résolutions.

84. En second lieu, ma délégation pense qu'il faut fournir une aide financière à la République du Congo. Je n'oublie pas les réserves qu'a faites à cet égard le représentant de la France [903ème séance]. Une assistance financière comme celle que le Secrétaire général a esquissée dans son rapport est évidemment quelque chose de nouveau dans la pratique de l'Organisation des Nations Unies. Elle peut aussi entraîner des complications dans l'avenir. Mais nous nous trouvons en face d'une nécessité impérieuse. Si nous n'offrons pas à la République du Congo le minimum d'assistance budgétaire que recommande le Secrétaire général, la situation s'aggraverà certainement encore et peut-être deviendra-t-il impossible d'y porter

part at this juncture might also increase the burdens of the United Nations in the future.

85. I am glad to observe that the representative of Ceylon not only supports financial aid to the Republic of the Congo, but favours channelling such aid through the United Nations. My delegation opposes any direct aid from individual Governments to the Congo. We believe that such direct unilateral aid would defeat the very purposes of the United Nations programme, which is to remove the Congo from the arena of international rivalry and conflict.

86. In the third place, what I have said about financial aid applies equally to aid in personnel, supplies and equipment. The Council, in our judgement, should reaffirm this stand against unilateral aid.

87. In the fourth place, we must make clear our stand in regard to the domestic political and constitutional conflicts in the Congo. There is no question in the minds of my delegation—and, I am sure, in the minds of any other delegations here—that the United Nations should not be involved in the rival claims to authority or in the rival programmes of constitutional interpretation and reconstruction. All such questions must be settled by the Congolese people themselves, without the United Nations favouring any one claimant to authority or any particular programme whatsoever.

88. The United Nations is morally obliged to use its influence in favour of a peaceful solution of such political and constitutional problems, and that is the maximum as well as the minimum of our action in this matter. But whether our resolution should include an appeal for a peaceful solution of this question is, to my mind, rather doubtful. Surely the leaders of the Congo must appreciate peace and they must understand the awful costs in lives and in financial resources of a civil war, and I believe that individually every one desires a peaceful solution, but frequently under such circumstances the involvement of the environment leaves individual leaders almost no choice. I call in question any formal appeal on behalf of a peaceful solution, not because I do not support such a peaceful appeal; I have made it clear that I favour it. I am only afraid that such an appeal might lend itself to suspicion and misinterpretation and might be only platonic.

89. These are the points that my delegation favours. We have the warmest feelings towards the people of the Congo. We wish them success in establishing a new, independent Congo, and we think that along these lines the United Nations can give them real, substantial and much-needed help.

90. The PRESIDENT: I recognize the representative of Ceylon, who wishes to exercise his right of reply.

91. Sir Claude COREA (Ceylon): Mr. President, I thank you for giving me a moment to refer to the statement made by the representative of the United States delega-

remède. Si nous refusons cette assistance financière, la population congolaise connaîtra de plus grandes souffrances. Si nous la refusons maintenant, les Nations Unies elles-mêmes devront peut-être assumer de plus lourdes charges par la suite.

85. Je suis heureux de constater que non seulement le représentant de Ceylan s'est associé à l'idée d'une assistance financière à la République du Congo, mais qu'il considère que cette aide doit passer par l'Organisation des Nations Unies. A notre avis, aucun gouvernement ne doit fournir une aide directe au Congo. Nous estimons qu'une aide unilatérale irait à l'encontre des objectifs mêmes des Nations Unies, qui sont de soustraire le Congo à la zone des rivalités et des frictions internationales.

86. En troisième lieu, ce que j'ai dit de l'aide financière s'applique aussi à l'aide fournie sous forme de personnel, d'approvisionnements ou de matériel. A notre avis, le Conseil doit affirmer une fois de plus qu'il se prononce contre une aide unilatérale.

87. Enfin, nous devons préciser exactement notre position en ce qui concerne les conflits internes, politiques et constitutionnels, qui existent au Congo. Il ne fait aucun doute pour ma délégation — ni pour aucune autre délégation ici, j'en suis sûr — que l'Organisation des Nations Unies doit se garder d'intervenir dans les revendications de pouvoir ou dans les programmes d'interprétation et de réorganisation constitutionnelles de groupes rivaux. Toutes ces questions doivent être réglées par le peuple congolais lui-même sans que l'Organisation des Nations Unies se prononce en faveur de tel ou tel prétendant au pouvoir, ou de tel ou tel programme.

88. L'Organisation des Nations Unies est moralement obligée d'user de son influence pour faciliter la solution pacifique de ces problèmes politiques et constitutionnels. Elle ne peut faire ni plus ni moins dans ce domaine. Mais nos résolutions doivent-elles contenir un appel aux intéressés pour les inviter à rechercher une solution pacifique du problème? J'en doute. Les dirigeants du Congo aiment certainement la paix et se rendent compte du prix que coûte, en vies humaines et en argent, une guerre civile. Je crois qu'individuellement, chacun désire aboutir à une solution pacifique, mais bien souvent, dans des cas de ce genre, les circonstances et l'ambiance ne laissent guère de choix aux dirigeants. Je mets en doute l'opportunité d'un appel formel en faveur d'une solution pacifique, non pas parce que je suis contre un tel appel — j'ai dit clairement que j'en étais partisan — mais parce que je crains qu'il ne provoque des soupçons et de fausses interprétations, et qu'il n'ait qu'une valeur platonique.

89. Tels sont les points sur lesquels ma délégation voulait insister. Nous éprouvons une très vive amitié pour le peuple congolais. Nous souhaitons qu'il réussisse à bâtir un nouveau Congo indépendant et nous pensons que, suivant les lignes générales que je viens de tracer, l'Organisation des Nations Unies peut apporter à ce pays l'aide concrète et substantielle dont il a un si grand besoin.

90. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La parole est au représentant de Ceylan qui désire user de son droit de réponse.

91. Sir Claude COREA (Ceylan) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder un instant pour répondre aux observations faites

tion regarding a passage from the statement made by me earlier. I want to leave no room for any doubt. I want to make this position very clear.

92. I thank the representative of the United States for bringing this up as it will give me an opportunity to make the position quite clear beyond any doubt. I will quote this short sentence from the statement made by the representative of the United States. Referring to me, the representative of the United States said: "I believe he said that, while the draft resolutions introduced by the United States and the Soviet Union were very different, they were aiming at the same objective." [Para. 27 above.]

93. The only difficulty that has arisen from this quotation is that it is an incomplete quotation from what I said and therefore does not accurately represent what I intended to say and what I actually said. Therefore, I will just quote what I said myself, and that will without any explanation settle the matter, I think. This is what I said:

"I believe that unless we approach the problem in the same spirit and are prepared to be guided by the same determination to discard all preconceptions based on other considerations it will be difficult to find a solution. And I say this because we have already two approaches to the solution of this problem. There is the draft resolution [S/4516] submitted by the United States representative, and then we have the draft resolution [S/4519] submitted by the Soviet Union representative."

Now, this is what is important:

"They are completely different from each other, and they emphasize different aspects, but we believe that both aim, in their own ways, at achieving the same results in the Congo from their different points of approach." [Para. 10 above.]

94. Now, this is what I want to emphasize. I conceded that the two resolutions were entirely different from each other; that is quite clear. When I said that they emphasize different aspects, I said that they both have one aim. I made it quite clear that that aim was, in their own ways, to achieve the same results in the Congo from their different points of approach. I would like to make that very clear, that I had in mind exactly the difference between the two points of view as stated by the two representatives. I do not, of course, want to go into the question of the merits of the statements made—of the attacks made by the representatives of the Soviet Union and the United States. I did not go into that. But my object was to try and point out that each, according to his own ways and his own line of reasoning, had the aim of trying to settle this Congo problem. And we have the responsibility of selecting which method we like.

95. Mr. BARCO (United States of America): I thank the representative of Ceylon for his explanation, but I am sorry to say that it does not help me very much, much as I appreciate it. The point is—and I think that my statement this morning is still a correct interpretation—that in my view and the view of the United States the Soviet representative has made it very clear that he does not seek the same results as either the United States or the representative of Ceylon or the

par le représentant des Etats-Unis au sujet d'un passage de ma déclaration antérieure. Je ne voudrais pas laisser subsister le moindre doute. Je tiens à ce que la position de ma délégation soit parfaitement claire.

92. Je remercie le représentant des Etats-Unis d'avoir soulevé la question, car cela me permet de préciser ma pensée. Parlant de moi, voici ce qu'a dit le représentant des Etats-Unis: "Je crois qu'il a dit que, bien que les projets de résolution présentés par les Etats-Unis et l'Union soviétique soient très différents, ils visent le même objectif." [Par. 27 ci-dessus.]

93. Le seul ennui, c'est que cette citation n'est pas complète. Elle ne correspond donc pas exactement à ce que je voulais dire et à ce que j'ai effectivement dit. Je vais donc me citer moi-même et je pense que les choses s'expliqueront d'elles-mêmes. Voici ce que j'ai dit:

"J'estime qu'à moins que nous n'abordions le problème dans le même esprit et que nous ne soyons animés de la même résolution d'écartier toute idée préconçue fondée sur d'autres considérations, il sera difficile de trouver une solution. Et si je dis cela, c'est parce que l'on nous propose déjà deux manières de résoudre le problème. Nous sommes saisis d'un projet de résolution [S/4516] déposé par le représentant des Etats-Unis, et d'un autre projet de résolution [S/4519] déposé par le représentant de l'Union soviétique."

Or, et ceci est très important:

"Ces projets sont complètement différents l'un de l'autre et mettent l'accent sur des aspects différents du problème, mais nous sommes convaincus que l'un et l'autre, de deux façons distinctes, visent à obtenir le même résultat au Congo." [Par. 10 ci-dessus.]

94. Voici maintenant ce que je voudrais souligner. J'ai reconnu que les deux projets de résolution étaient entièrement différents; il n'y a aucun doute à ce sujet. Mais, tout en disant que ces deux projets soulignaient des aspects différents de la question, j'ai dit aussi qu'ils visaient la même fin. J'ai bien précisé que ces deux projets de résolution tendaient, chacun à sa façon, à obtenir les mêmes résultats au Congo. Ce qui devrait être bien clair, c'est que la différence à laquelle je pensais est précisément celle qui existe entre les points de vue exprimés par les deux délégations. Bien entendu, je ne veux pas entrer dans le fond de la question et discuter le bien-fondé des attaques du représentant de l'Union soviétique et de celui des Etats-Unis. Je ne suis pas allé si loin. Ce que je voulais, c'était montrer que chacun d'eux à sa manière et selon sa façon de raisonner s'efforçait de résoudre le problème du Congo. Et notre responsabilité est de choisir la méthode que nous préférions.

95. M. BARCO (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Je remercie le représentant de Ceylan des explications qu'il a bien voulu donner, mais je dois dire que, bien que j'y ai été sensible, elles ne m'ont pas beaucoup aidé. Le fait est qu'à notre sens — et je crois que ce que j'ai dit ce matin reste une interprétation valable — le représentant de l'Union soviétique a indiqué très clairement qu'il ne recherchait pas les mêmes résultats que les Etats-Unis, le représentant

Security Council seek, and I think that this is quite evident. That was the purport of my statement, and on this point I am afraid that I disagree with the representative of Ceylon.

96. Sir Claude COREA (Ceylon): I thank the representative of the United States, but I think I can only say, "Let us agree to disagree".

97. The PRESIDENT: I propose that the Council should adjourn and meet again at three o'clock.

The meeting rose at 1.10 p.m.

de Ceylan, ou le Conseil de sécurité. Cela me semble évident et c'est ce que j'ai voulu dire. Sur ce point, malheureusement, nous ne sommes pas d'accord, le représentant de Ceylan et moi.

96. Sir Claude COREA (Ceylan) [traduit de l'anglais]: Je remercie le représentant des Etats-Unis. Tout ce que je puis dire, c'est: convenons de disconvenir.

97. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je propose de lever la séance et de nous réunir à nouveau à 15 heures.

La séance est levée à 13 h 10.

SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS
DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA-ARGENTINE

Editorial Sudamericana, S.A., Alsina 500,
Buenos Aires.

AUSTRALIA-AUSTRALIE

Melbourne University Press, 369/71 Lansdale Street, Melbourne C.1.

AUSTRIA-AUTRICHE

Gerold & Co., Graben 31, Wien, 1.
B. Wüllerstorff, Markus Sittikusstrasse 10,
Salzburg.

BELGIUM-BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse,
S.A., 14-22, rue du Persil, Bruxelles.

BOLIVIA-BOLIVIE

Liberia Selectiones, Casilla 972, La Paz.

BRAZIL-BRESIL

Livraria Agríl, Rua Mexico 98-B, Caixa
Postal 3291, Rio de Janeiro.

BURMA-BIRMANIE

Curator, Govt. Book Depot, Rangoon.

CAMBODIA-CAMBODGE

Entreprise khmère de librairie, Phnom
Penh.

CANADA

The Queen's Printer, Ottawa, Ontario.

CEYLON-CEYLAN

Lake House Bookshop, Assoc. Newspapers
of Ceylon, P.O. Box 244, Colombo.

CHILE-CHILI

Editorial del Pacífico, Ahumada 57,
Santiago.

Liberia Ivens, Casilla 205, Santiago.

CHINA-CHINE

The World Book Co., Ltd., 99 Chung
King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.

The Commercial Press, Ltd., 211 Honan
Rd., Shanghai.

COLOMBIA-COLOMBIE

Liberia Buchholz, Bogotá.

Liberia América, Medellín.

Liberia Nacional, Ltda., Barranquilla.

COSTA RICA

Imprenta y Librería Trejos, Apartado
1313, San José.

CUBA

La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.

CZECHOSLOVAKIA-TCHECOSLOVAQUIE
Československý Spisovatel, Národní Třída
9, Praha 1.

DENMARK-DANEMARK

Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6,
København, K.

DOMINICAN REPUBLIC-

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Liberia Dominicana, Mercedes 49, Ciudad
Trujillo.

ECUADOR-EQUATEUR

Liberia Científica, Guayaquil & Quito.

EL SALVADOR-SALVADOR

Manuel Navas y Cia., 1a. Avenida sur
37, San Salvador.

ETHIOPIA-ETHIOPIE

International Press Agency, P.O. Box
120, Addis Ababa.

FINLAND-FINLANDE

Akateminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu,
Helsinki.

FRANCE

Editions A. Pédone, 13, rue Soufflot,
Paris (Ve).

GERMANY-ALLEMAGNE

R. Eisehenschmidt, Schwanthalter Strasse
59, Frankfurt/Main.

Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101,
Berlin-Schöneberg.

Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wies-
baden.

W. E. Saarbach, Gertrudenstrasse 30,
Köln (1).

GHANA

University Bookshop, University College
of Ghana, P.O. Box Legon.

GREECE-GRECE

Kauffmann Bookshop, 28 Stadiou Street,
Athènes.

GUATEMALA

Sociedad Económico-Financiera, 6a Av.
14-33, Guatemala City.

HAITI

Librairie "A la Caravelle", Boîte postale
111-B, Port-au-Prince.

HONDURAS

Libreria Panamericana, Tegucigalpa.

HONG KONG-HONG-KONG

The Swindon Book Co., 25 Nathan Road,
Kowloon.

ICELAND-ISLANDE

Bokaverlun Sigfusar Eymundssonar H.
F., Austurstraeti 18, Reykjavík.

INDIA-INDE

Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Ma-
dras, New Delhi & Hyderabad.

Oxford Book & Stationery Co., New
Delhi & Calcutta.

P. Varadachary & Co., Madras.

INDONESIA-INDONÉSIE

Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84,
Djakarta.

IRAN

"Guilty", 482 Ferdowsi Avenue, Teheran.

IRAQ-IRAK

Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

IRELAND-IRLANDE

Stationery Office, Dublin.

ISRAEL

Blumstein's Bookstores, 35 Allenby Rd.
and 48 Nachlat Benjamin St., Tel Aviv.

ITALY-ITALIE

Liberia Commissionaria Sansoni, Via
Gino Capponi 26, Firenze, & Via D. A.
Azuni 15/A, Roma.

JAPAN-JAPON

Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome,
Nihonbashi, Tokyo.

JORDAN-JORDANIE

Joseph I. Bahous & Co., Dar-ul-Kutub,
Box 66, Amman.

KOREA-COREE

Eul-Yoo Publishing Co., Ltd., 5, 2-KA,
Chongno, Seoul.

LEBANON-LIBAN

Khayat's College Book Cooperative
92-94, rue Bliss, Beirut.

LIBERIA

J. Momolu Kamara, Monrovia.

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer, Luxembourg.

MEXICO-MEXIQUE

Editorial Hermes, S.A., Ignacio Mariscal
41, México, D.F.

MOROCCO-MAROC

Bureau d'études et de participations
industrielles, 8, rue Michaux-Bellaïre,
Rabat.

NETHERLANDS-PAYS-BAS

N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout
9, 's-Gravenhage.

NEW ZEALAND-NOUVELLE-ZELANDE

United Nations Association of New Zea-
land, C.P.O. 1011, Wellington.

NORWAY-NORVEGE

Johan Gruntz Tanum Forlag, Kr. Au-
gustsgt. 7A, Oslo.

PAKISTAN

The Pakistan Co-operative Book Society,
Dacca, East Pakistan.
Publishers United, Ltd., Lahore.

Thomas & Thomas, Karachi, 3.

PANAMA

José Menéndez, Apartado 2052, Av. 8A,
sur 21-58, Panamá.

PARAGUAY

Agencia de Librerías de Salvador Nizza,
Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

PERU-PEROU

Librería Internacional del Perú, S.A.,
Lima.

PHILIPPINES

Alemar's Book Store, 769 Rizal Avenue,
Manila.

PORTUGAL

Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lis-
boa.

SINGAPORE-SINGAPOUR

The City Book Store, Ltd., Collyer Quay.

SPAIN-ESPAGNE

Liberia Bosch, 11 Ronda Universidad,
Barcelona.

Liberia Mundi-Prensa, Castello 37, Ma-
drid.

SWEDEN-SUEDE

C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B,
Fredsgatan 2, Stockholm.

SWITZERLAND-SUISSE

Librairie Payot, S.A., Lausanne, Genève.
Hans Ravnhardt, Kirchgasse 17, Zürich 1.

THAILAND-THAILANDE

Pramuan Mit, Ltd., 55 Chakrawat Road,
Wat Tuk, Bangkok.

TURKEY-TURQUIE

Librairie Hachette, 469 İstiklal Caddesi,
Beyoğlu, İstanbul.

UNION OF SOUTH AFRICA-

UNION SUD-AFRICAINNE

Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box
724, Pretoria.

UNION OF SOVIET SOCIALIST

REPUBLICS-UNION DES REPUBLIQUES
SOCIALISTES SOVIETIQUES

Mezhdunarodnaya Knyiga, Smolenskaya
Ploschad, Moskva.

UNITED ARAB REPUBLIC-

REPUBLIQUE ARABE UNIE

Librairie "La Renaissance d'Egypte", 9
Sh. Adly Pasha, Cairo.

UNITED KINGDOM-ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office, P.O. Box 569,
London, S.E.1.

UNITED STATES OF AMERICA-

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

International Documents Service, Colum-
bia University Press, 2960 Broadway,
New York 27, N. Y.

URUGUAY

Representación de Editoriales, Prof. H.
D'Elia, Plaza Cagancha 1342, 1º piso,
Montevideo.

VENEZUELA

Liberia del Este, Av. Miranda, No. 52,
Edif. Galipán, Caracas.

VIET-NAM

Librairie-Papeterie Xuân Thu, 185, rue
Tu-Đo, B.P. 283, Saigon.

YUGOSLAVIA-YUGOSLAVIE

Cankarjeva Založba, Ljubljana, Slovenia.
Državno Preduzeće, Jugoslovenska
Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.

Prosvjeta, 5, Trg Bratstva i Jedinstva,
Zagreb.

[60B1]

*Orders and inquiries from countries where sales agents have
not yet been appointed may be sent to: Sales and Circulation
Section, United Nations, New York, U.S.A.; or Sales Section,
United Nations Office, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.*

*Les commandes et demandes de renseignements émanant de
pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être
adressées à la Section des ventes et de la distribution,
Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-Unis d'Améri-
que); ou à la Section des ventes, Organisation des Nations
Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).*